



LA CHARTREUSE
DU
PORT-SAINTE-MARIE

LA CHARTREUSE
DU
PORT SAINTE MARIE
EN AUVERGNE

PAR
L'abbé MIOCHE
AUMÔNIER DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE CLERMONT-FERRAND



CLERMONT-FERRAND
LIBRAIRIE CATHOLIQUE LOUIS BELLET, IMPRIMEUR - ÉDITEUR
4, AVENUE CARNOT, 4

—
1896

Clermont-Ferrand, 11 avril 1896.

MON CHER AUMONIER,

C'est avec une vive satisfaction que j'accueille la publication de votre *Histoire de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie*.

Saint Bruno, par l'influence de sa sainteté personnelle et par l'importance de l'Ordre illustre dont il est le fondateur, occupe une place si considérable dans l'histoire de l'Église et surtout de l'Église de France, que tout rapport avec ce grand Saint peut être considéré comme un titre de noblesse. Or parmi les provinces de l'Église de France, il en est peu qui aient autant de motifs qu'en a l'Auvergne pour recueillir les souvenirs de la vie de saint Bruno et s'en honorer.

C'est à Clermont, en 1077, que semblent commencer ses rapports avec notre région, dans un Concile réuni pour porter remède aux maux des Églises de Reims et du Puy. C'est ensuite le maître du grand monastère de l'Auvergne, Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, qui, appelé par l'Archevêque de Reims, devient le guide de saint Bruno dans ses aspirations à la vie monastique et fixe son choix, pour la fondation qu'il projette, sur la région des Alpes dauphinoises où la Chaise-Dieu possède plusieurs prieurés, et dont le saint Évêque, Hugues de Chateauneuf, est allé naguère chercher à la Chaise-Dieu quelques consolations pour son âme désolée par la vue des maux de l'Église.

Puis, quand Odon, le disciple de saint Bruno, est devenu le pape Urbain II, et a mandé près de lui son ancien maître de Reims pour en faire son conseiller et l'homme de sa droite, il est permis de croire que les souvenirs que saint Bruno conserve de Clermont ne sont point étrangers au choix qu'Urbain II fait de cette ville pour en faire le point de départ de la Croisade.

C'est à ce même souvenir que doit se rattacher la fondation d'une des premières Chartreuses au Port-Sainte-Marie dans le diocèse de Clermont.

Aussi ne puis-je qu'applaudir à votre pensée de recueillir pour les sauver de l'oubli, les éléments de l'histoire de ce monastère aujourd'hui ruiné, et de mettre en lumière, à cette occasion, les rapports intimes que la Providence s'est plu à établir entre ce diocèse et le célèbre fondateur de l'Ordre des Chartreux.

Je vous suis reconnaissant de m'aider, par ce docte travail, à m'acquitter d'une dette de vénération que les années ne font qu'accroître en multipliant pour moi les preuves de l'influence sanctifiante que la Grande-Chartreuse semble avoir reçue en héritage de la Chaise-Dieu. Aussi est-ce avec bonheur que je bénis votre œuvre et que j'applaudis à son apparition.

Agréez, mon cher aumônier, l'expression de mes sentiments affectueux.

† PIERRE-MARIE, Évêque de Clermont.



Clermont-Ferrand, le 11 avril 1896,
en la fête du B. Lanuin, chartreux.

AU RÉVÉREND PÈRE
DOM MICHEL

GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES CHARTREUX

MON RÉVÉREND PÈRE,

DE 24 août 1869, me trouvant à la Grande Chartreuse, je présentai au R. P. D. Charles, Général de votre Ordre, une pétition adressée en 1790 par les religieux du Port-Sainte-Marie aux représentants du gouvernement.

Vos vénérables Pères d'Auvergne demandaient avec instance que leur Maison fût classée parmi celles qui, aux termes des décrets de l'Assemblée Nationale, devaient être maintenues comme maisons de retraite pour les moines qui voulaient à tout prix mourir sous l'habit de saint Bruno.

Touché par la lecture de cette pièce, Dom Charles m'engagea à faire un recueil de documents sur notre chartreuse d'Auvergne.

Né près du Port-Sainte-Marie, élevé par des parents qui avaient connu et beaucoup aimé vos Pères, ayant sucé avec le lait une affection profonde pour votre Ordre, j'acceptai avec empressement cette proposition.

Depuis, Dom Roch, Dom Anselme, votre excellent prédécesseur, plusieurs de vos vénérables Pères, m'ont vivement encouragé à poursuivre l'idée de Dom Charles.

Aujourd'hui, mon Révérend Père, après plus de vingt ans de recherches sérieuses, je viens humblement déposer aux pieds du digne successeur de saint Bruno un recueil de documents sur la chartreuse d'Auvergne.

Daignez agréer, mon Révérend Père, l'hommage du profond respect, avec lequel

j'ai l'honneur d'être,
de Votre Révérence,
le très humble et très obéissant serviteur,

BENOÎT MIOCHE,

AUMÔNIER DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE CLERMONT-FERRAND.



AU LECTEUR

NOUS publions une étude sur la chartreuse du Port-Sainte-Marie, travail qui intéresse l'Ordre des Chartreux, l'histoire ecclésiastique de la province, nombre de familles de haute lignée, ainsi que la géographie locale et la linguistique.

Réunir tous les documents concernant la Chartreuse d'Auvergne, les classer dans l'ordre chronologique autour de quatre-vingt-deux priorats, voilà ce que nous avons voulu faire.

Nous débutons par une étude assez étendue sur les rapports des Chartreux avec l'Auvergne, à partir de saint Bruno : c'est une sorte d'introduction générale à l'histoire du Port-Sainte-Marie.

Si, pour réussir, il suffisait d'aimer ce que l'on entreprend, nous aurions peu d'appréhensions, car nous aimons et l'Ordre des Chartreux et la chartreuse du Port. Une pareille œuvre était au-dessus de nos forces ; mais les encouragements de Son Éminence le cardinal Boyer, de son vénéré successeur Mgr Belmont, de Mgr Chardon, Vicaire Général, nous ont singulièrement aidé à la poursuivre et l'achever. Les documents sur la chartreuse du Port-Sainte-Marie ne se trouvent pas tous aux archives départementales du Puy-de-Dôme ; ils sont disséminés en divers lieux. Seul, nous n'aurions pu les recueillir tous ; mais des auxiliaires savants et consciencieux nous ont communiqué des extraits de manuscrits, des lettres, des plans, une foule de renseignements précieux. Nous devons citer parmi eux : à Londres, le R. P. de Mijolla, mariste ; à Paris, MM. Ledos et Leydier ; à Lyon, M. Vacher ; à

INTRODUCTION

RAPPORTS DES CHARTREUX ET DE L'Auvergne,
DEPUIS LE VOYAGE DE SAINT BRUNO A CLER-
MONT (1077) JUSQU'A LA FONDATION DE LA CHAR-
TREUSE DU PORT-SAINTE-MARIE (1219).

§ I.

Saint Bruno en Auvergne.

SAINTE BRUNO vint à Clermont au commencement de l'année 1077, avec plusieurs dignitaires de l'Église de Reims ; ce fait est certain, car nous ne pouvons mettre en doute l'affirmation de Dom Le Couteulx, l'un des plus sûrs annalistes de son temps : « Au commencement de l'année 1077, dit-il, notre Bruno et d'autres clercs de l'Église de Reims vinrent à Clermont où était célébré un synode contre Étienne, évêque du Puy ; dans ce même synode, il fut décrété que Manassès, envahisseur de l'Église de Reims, aurait à se présenter devant le concile qui devait être tenu cette même année à Autun ¹. »

Qu'était Bruno ? quelles furent les circonstances qui l'amènèrent à Clermont ?

« Bruno, né à Cologne (1035), appartient à la France plus encore qu'à l'Allemagne : ses contemporains l'appelèrent Bruno le français, *Bruno gallicus*, et non sans raison ; il étudia à Reims, devint écolâtre de la cathédrale, chanoine, puis chancelier de cette église, et lorsqu'on voulut donner un

¹ Incunte anno Christi 1077, Bruno noster et alii Remenses clerici, Claromontem ubi synodus contra Stephanum Podiensem episcopum celebrabatur, conveniunt. In eadem synodo decretum est ut Manasses ecclesie Remensis invasor eodem anno ad concilium Augustodunensium congregandum citaretur. (Le Couteulx, *Annales*, tom. I, p. xxviii.)

successeur à l'archevêque Manassès (1082), Bruno fut sur le point d'être nommé.... Dans la force de l'âge, riche, de famille noble, professeur distingué, chéri de ses élèves, savant théologien, littérateur, poète, comblé d'honneur, entouré de l'estime universelle, valeureux champion de la morale et de la discipline ecclésiastique dans l'église de France ; au lendemain de luttes qui lui assuraient la paix la plus profonde et le couvraient de gloire, au moment où il va probablement monter sur l'un des plus illustres sièges du royaume, Bruno, au grand étonnement de tous, disparaît soudain de la scène du monde...., il quitte tout pour s'ensevelir au fond d'un désert ¹ » et fonde l'Ordre des Chartreux.

Mais quelles furent les circonstances spéciales qui amenèrent saint Bruno et plusieurs de ses amis à Clermont ? Gervais, qui l'avait appelé à Reims et lui avait confié les fonctions d'Écolâtre, eut pour successeur, en 1076, l'archevêque Manassès qui ne se montra digne ni de son prédécesseur ni de sa haute position. Arrivé à son siège archiépiscopal par des voies simoniaques, il trafiqua honteusement des choses saintes, gaspilla les trésors de l'église, excommunia injustement plusieurs prêtres, s'empara de leurs biens : une telle conduite lui attira le mépris de tous ses diocésains.

Disons toutefois que Bruno n'avait pas eu à s'en plaindre ; le nouvel Archevêque l'avait confirmé dans sa charge de chancelier et avait cherché à se concilier son amitié. Les intérêts de notre Saint n'étaient donc pas compromis, mais ceux de l'Église de Reims l'étaient gravement.

Quelle sera alors la conduite de Bruno ? Agira-t-il en homme qui veut faire son salut, ou en homme qui veut faire son chemin ? En face de tant d'intérêts surnaturels mis en jeu, il ne restera pas témoin impassible, il sentira au fond de

¹ *La Grande Chartreuse* par Dom Cyprien, Prieur de Glandier. Première édition, p. 20. On trouve dans ce remarquable ouvrage, qui a eu un très grand succès auprès des pèlerins et des touristes qui visitent la Grande Chartreuse, tout ce qui peut intéresser les lecteurs sur les statuts, les usages et la vie des disciples de saint Bruno.

son âme un vif besoin de protester contre la conduite de Manassès, il obéira à sa conscience. C'est dans ce but qu'il vint au synode de Clermont dans les premiers mois de l'an 1077, avec plusieurs dignitaires de l'Église de Reims, notamment avec deux chanoines dont l'un portait le nom de Pontius, et l'autre celui de Manassès ; ce dernier était prévôt et n'était point parent de l'Archevêque.

Le concile de Clermont fut réuni et présidé par Hugues de Die, légat du Pape. Saint Bruno et ses amis se présentèrent devant les Pères du concile, les priant de faire cesser les scandales de l'Église de Reims par la déposition de Manassès. Ce prélat, dirent-ils, a usurpé le siège de Reims et y est entré par simonie ; il a enlevé les vases sacrés de la cathédrale, a dépouillé les clercs, les églises, les couvents, enfin, a abusé de son autorité par des excommunications injustes. Ces accusations étaient fondées ; elles furent acceptées ; un décret invita l'Archevêque de Reims à venir au concile qui allait se tenir à Autun, pour justifier sa conduite. Manassès, craignant la honte de la confrontation, ne s'y rendit pas ; il fut condamné comme contumace. A cette nouvelle, dans un premier mouvement de colère, il fit enfoncer les portes des maisons de ses accusateurs, confisqua leurs biens et vendit leurs prébendes. Se rendant ensuite à Rome, il sut obtenir du Pape de notables adoucissements aux rigoureuses mais justes mesures dont il avait été l'objet. Un concile tenu à Rome l'année suivante (1078) leva même la sentence de celui d'Autun.

Cependant de nouvelles plaintes s'élevèrent bientôt contre Manassès, les accusations recommencèrent, et il fut déposé au concile de Lyon.

Hugues de Die trouva la conduite de Bruno admirable ; après le concile d'Autun, en rendant compte au Souverain Pontife de ce qui s'était passé, il fit l'éloge de notre Saint et lui rendit pleine et entière justice : « Nous vous recommandons Bruno qui préside aux écoles de Reims et dont la vie est irréprochable ; il mérite ainsi que le Prévôt de cette église, que vous les souteniez de votre autorité ; car ils ont

souffert pour le nom de Jésus-Christ. Il faudrait les employer comme vos conseillers dans la cause de Dieu et comme vos coopérateurs pour le pays de France ¹. »

Grégoire VII confirma la sentence portée par le concile de Lyon contre Manassès. Ce concile avait suivi celui d'Autun. Voulant néanmoins user d'indulgence à l'égard de l'Archevêque de Reims, le Pape lui accorda pour se justifier, jusqu'à la fête de saint Michel, « à condition toutefois, lui disait-il, que vous rendiez tout ce qui leur a été enlevé, au Prévôt Manassès, à Bruno et aux autres qui paraissent avoir parlé contre vous en faveur de la justice ². »

Ce fut pendant ces luttes, en 1078, que saint Bruno fit vœu de se retirer au désert avec quelques amis. Il en parle dans une lettre qu'il écrivit plus tard de sa solitude de Calabre à son ami Raoul : « Il vous souvient sans doute, dit-il, qu'ayant eu avec vous et Fulcius un entretien sur les faux plaisirs et les richesses périssables de la terre, ainsi que sur les délices de la gloire éternelle, nous avons promis et voué au Saint-Esprit, sous l'inspiration de l'amour dont nos cœurs étaient embrasés, d'abandonner au plus tôt les biens fugitifs de la terre, de poursuivre les biens éternels et de revêtir l'habit monastique, vœu que nous aurions exécuté sans retard, si Fulcius n'eût point fait le voyage de Rome, et si nous n'eussions pas attendu son retour ³. »

Dans l'apologie qu'il fit de son administration au concile de Lyon, Manassès déclara qu'il « avait, mais inutilement,

¹ ...Commendamus gratiæ Sanctitatis Vestræ sicut catholicæ fidei sincerum defensorem et dominum Brunonem Remensis ecclesiæ in omni honestate magistrum. Digni sunt ambo a vobis et in his quæ Dei sunt confirmari, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Et ideo consultores causæ Dei et cooperatores in partibus Franciæ adhibeatis. (Labbe, t. X, *Conc.*, p. 365.)

² Ea videlicet conditione ut Mannassei et Brunoni et cæteris qui pro justitia contra te locuti fuisse videntur, rebus suis in integrum restitutis. (Labbe, t. I, *Bibliotheca novæ Mss.*, p. 205. — *Acta SS.*, VI octob., p. 148.)

³ Ducreux, *Vie de saint Bruno*, p. 229. — Zanotti, *Storia di S. Brunone*, pp. 25 et 34.

comblé Bruno de faveurs ¹. » Les biens du monde ne pouvaient en effet séduire notre Saint qui, dès son séjour à Clermont, avait complètement renoncé aux honneurs et aux richesses ; déjà, il songeait à se retirer en religion, et quand il suppliait Dieu de faire cesser les maux de l'Église de Reims, nul doute qu'il ne lui demandait aussi de bénir son projet et de le conduire au plus tôt dans le monastère qui lui était destiné. A ce moment, les moines de la Chaise-Dieu avaient une grande réputation de sainteté. De nombreux pèlerins venaient de tous les points de la France visiter leur abbaye pour être témoins des miracles qui s'opéraient chaque jour sur le tombeau de saint Robert ². L'abbé de la Chaise-Dieu était un personnage ; sa présence aux deux conciles de Clermont permit à saint Bruno d'apprécier les mérites du Supérieur et d'entendre raconter par lui la vie si fervente des religieux. Ne serait-il même pas permis de supposer que la piété de notre Saint le conduisit lui-même un jour à la Chaise-Dieu pour admirer de plus près les vertus et les exemples de cette Communauté ? Nous aurions là la première origine des rapports bien certains que nous constatons plus loin.

A une distance relativement peu considérable, saint Étienne de Thiers, bien connu en Auvergne à cause du grand nom qu'il portait, venait de se retirer dans la solitude de Muret en Limousin, où il vivait en anachorète avec quelques disciples, inaugurant une vie absolument semblable à celle que saint Bruno se proposait de mener lui-même. Pendant son séjour à Clermont, celui-ci ne visita-t-il pas saint Étienne de Thiers dans son ermitage de Muret ? Nous ne pouvons pas l'affirmer.

Les historiens de la vie de saint Bruno racontent bien qu'avant son départ pour Grenoble, le Saint alla consulter un ermite qui portait un grand nom « *magni nominis* ». Mais

¹ ...Multis beneficiis a nobis in eum collatis male et nequiter tractati sumus... ap. Mabillon, l. c.

² *Histoire de l'Église* par Fleury.

il n'est pas absolument certain que l'ermite dont il s'agit, soit Étienne de Muret, et en outre, ce fait doit être placé beaucoup plus tard.

Il est fait mention de cet ermite dans la vie du Saint publiée, vers 1515, par le R. P. D. François Du Puy « de Puteo » et par Surius. Les Annales bénédictines en parlent aussi ¹. En 1790, on pouvait voir dans la chartreuse de Glandier un tableau qui rappelait sur ce point une tradition constante ². Quel était cet ermite célèbre ? Généralement les auteurs qui en ont parlé n'ont pas répondu à cette question. L'auteur des Annales bénédictines s'était prononcé tout d'abord pour saint Étienne de Thiers ou de Muret ; plus tard, il prétendit, sans en donner des preuves, que cet ermite pouvait bien être Robert de Molesmes ³. Dom Benoît Tromby, chartreux Calabrais, a composé, vers 1775, une histoire de l'Ordre des Chartreux ⁴, dans laquelle il avance que l'ermite inconnu est saint Étienne de Thiers ou de Grandmont, et il se base, pour cela, sur une certaine ressemblance entre la vie des premiers Grandmontins, qui étaient presque des ermites, et les usages de la Grande Chartreuse. On peut ajouter à cette preuve de Dom Benoît Tromby, qu'à cette époque aucun anachorète n'était plus remarquable, plus célèbre ⁵. Mais,

¹ Quam sit ille magni nominis eremita quem Bruno adeundo Cartusiam consuluit, nemo hactenus, ne quidem divinando, assecutus est. Conjeciebam aliquando fuisse Stephanum Tiernensem, qui tum Murati apud Lemovices non sine magni nominis fama eremiticam vitam cum suis agebat. (*Annal. Bened.*, t. V, p. 206.)

² Au-dessus des stalles, quatre grands tableaux : du côté de l'Évangile, saint Bruno et ses compagnons viennent consulter un anachorète. Copie médiocre, huit têtes. (*Histoire de la chartreuse de Glandier* par Dom Cyprien, p. 352.)

³ Et de proximo consulere potuisse Robertum Molinensem abbatem magni tum nominis, qui eremiticam passim vitam agebat.

⁴ 10 vol. in-folio.

⁵ Il était fils de la maison de Thiers, l'une des plus importantes de l'Auvergne. Il résida quelque temps en Italie, et c'est durant son séjour dans ce pays, dit Benoît Tromby, qu'un goût très prononcé pour la vie érémitique s'empara de lui. Rentré en Auvergne, il se retira vers l'an 1075, c'est-à-dire, deux ans avant le voyage de saint Bruno

il n'est pas absolument certain que l'ermite dont il s'agit, soit Étienne de Muret, et en outre, ce fait doit être placé beaucoup plus tard.

Il est fait mention de cet ermite dans la vie du Saint publiée, vers 1515, par le R. P. D. François Du Puy « de Puteo » et par Surius. Les Annales bénédictines en parlent aussi ¹. En 1790, on pouvait voir dans la chartreuse de Glandier un tableau qui rappelait sur ce point une tradition constante ². Quel était cet ermite célèbre ? Généralement les auteurs qui en ont parlé n'ont pas répondu à cette question. L'auteur des Annales bénédictines s'était prononcé tout d'abord pour saint Étienne de Thiers ou de Muret ; plus tard, il prétendit, sans en donner des preuves, que cet ermite pouvait bien être Robert de Molesmes ³. Dom Benoît Tromby, chartreux Calabrais, a composé, vers 1775, une histoire de l'Ordre des Chartreux ⁴, dans laquelle il avance que l'ermite inconnu est saint Étienne de Thiers ou de Grandmont, et il se base, pour cela, sur une certaine ressemblance entre la vie des premiers Grandmontins, qui étaient presque des ermites, et les usages de la Grande Chartreuse. On peut ajouter à cette preuve de Dom Benoît Tromby, qu'à cette époque aucun anachorète n'était plus remarquable, plus célèbre ⁵. Mais,

¹ Quam sit ille magni nominis eremita quem Bruno adeundo Cartusiam consuluit, nemo hactenus, ne quidem divinando, assecutus est. Conjeciebam aliquando fuisse Stephanum Tiernensem, qui tum Murati apud Lemovices non sine magni nominis fama eremiticam vitam cum suis agebat. (*Annal. Bened.*, t. V, p. 206.)

² Au-dessus des stalles, quatre grands tableaux : du côté de l'Évangile, saint Bruno et ses compagnons viennent consulter un anachorète. Copie médiocre, huit têtes. (*Histoire de la chartreuse de Glandier* par Dom Cyprien, p. 352.)

³ Et de proximo consulere potuisse Robertum Molinensem abbatem magni tum nominis, qui eremiticam passim vitam agebat.

⁴ 10 vol. in-folio.

⁵ Il était fils de la maison de Thiers, l'une des plus importantes de l'Auvergne. Il résida quelque temps en Italie, et c'est durant son séjour dans ce pays, dit Benoît Tromby, qu'un goût très prononcé pour la vie érémitique s'empara de lui. Rentré en Auvergne, il se retira vers l'an 1075, c'est-à-dire, deux ans avant le voyage de saint Bruno

même en admettant l'opinion de Dom Benoît Tromby, on peut et on doit se demander si saint Bruno visita l'ermitage de Grandmont en 1077, pendant son séjour à Clermont, ou bien vers 1084, c'est-à-dire, peu de temps avant son départ pour Grenoble et la Grande Chartreuse. Cette dernière hypothèse nous paraît être la plus sérieuse et même la seule acceptable.

Quoi qu'il en soit, en se rendant de Clermont à Autun et surtout en se rendant de Grandmont dans le Dauphiné, saint Bruno ne dut pas passer fort loin du désert du Port-Sainte-Marie.

à Clermont, dans une profonde solitude du Limousin. Là, il se construisit une pauvre habitation avec des branches et du feuillage, où il vécut, pendant quelque temps, en vrai anachorète et au milieu des plus grandes privations. Plus tard, ses disciples fondèrent un ermitage et l'Ordre des Grandmontins dont la vie ressembla d'abord beaucoup à celle des Chartreux.

§ II.

Saint Bruno et l'abbé de la Chaise-Dieu.

SIL faut en croire des manuscrits, d'une date assez récente d'ailleurs, provenant de la célèbre abbaye de la Chaise-Dieu, Seguin aurait eu une grande part dans la vocation de saint Bruno.

Voici, en résumé, ce que l'on raconte : Des événements fâcheux avaient appelé saint Bruno à Clermont, des circonstances heureuses amenèrent à Reims l'abbé de la Chaise-Dieu.

En revenant d'un pèlerinage qu'il avait fait à Rome, Henri, abbé du monastère de Saint-Remy de Reims, visita l'abbaye de la Chaise-Dieu. A la vue de plus de 300 moines qui se livraient aux exercices de la mortification et pratiquaient les plus hautes vertus, il fut saisi d'admiration. De retour à Reims, il conseilla à Raynaud, archevêque de cette ville, d'appeler à lui l'abbé de la Chaise-Dieu et de le charger de réformer Saint-Nicaise, monastère de sa ville épiscopale. L'Archevêque consentit avec empressement ; de son côté, Seguin, qui était alors à la tête de la fameuse abbaye de l'Auvergne, accepta l'offre qui lui était faite, et il partit pour Reims avec quelques-uns de ses religieux, choisis parmi les plus édifiants. On remarquait dans la petite troupe d'élite : Jean et Nicolas, disciples de saint Robert, et Guy, frère du comte de Nevers.

Seguin resta plusieurs années à la tête des monastères de

la Chaise-Dieu et de Saint-Nicaise. Pendant dix ans environ, on le trouve tantôt à la Chaise-Dieu, tantôt à Reims. Il nomma Jean, disciple de saint Robert, vice-abbé de Saint-Nicaise¹, de telle sorte qu'en son absence, Jean devenait le véritable abbé de ce monastère.

Saint Bruno avait-il connu Seguin à Clermont en 1077 ? Nous l'ignorons. Mais ces deux âmes étaient bien faites pour se comprendre ; une étroite amitié les unit bientôt à Reims. L'abbé de la Chaise-Dieu était déjà tenu pour un directeur des âmes fort remarquable. Bruno le consulta. Les pieuses conversations de son vertueux ami, ses conseils, le dégoutèrent complètement du monde et fixèrent sa vocation d'une manière définitive. Bruno ne fit même qu'obéir à Seguin en venant, vers le 25 juin 1084, chercher une profonde solitude dans les déserts des Alpes Dauphinoises. C'est là, du moins, ce que nous disent les manuscrits de la Chaise-Dieu².

En s'appuyant sur les documents et sur les auteurs que nous venons de citer, Dominique Branche a cru pouvoir écrire le passage suivant : « Seguin se lia d'amitié avec Bruno, chanoine de Reims, le dégouta du monde et lui suggéra l'idée de se retirer au désert ; dans ce but il l'envoya avec de pressantes recommandations à Hugues, évêque de Grenoble, autrefois moine à la Chaise-Dieu, qui lui concéda une âpre vallée des Alpes³. »

Dans ses conversations intimes avec Seguin, Bruno lui aurait donc parlé et du vœu qu'il avait fait avec quelques

¹ Ita ut Johannes ejus discipulus vice-abbas, id est, proabbas censeretur. (*Annal. Bened.*, t. V, p. 269.)

² Quo tempore *amicitiæ fœdus iniit Seguinus cum Brunone* patria Coloniense, Remensis ecclesiæ tum canonico et cancellario, viro utique litteris exculto ut docet Malleacense chronicon, qui abbas Seguini conversatione non parum delectatus sæculique pertesus, cum sex sociis eremum Cartusiæ cepit incolere anno 1086 prædicto circa festum nativitatis sancti Johannis Baptistæ. (Biblioth. de Clermont, mss. de Crouzeix. Pièces relatives à la Chaise-Dieu, 37 rôles. — *Librorum S. Roberti Casæ-Dei catalogo inscriptus*, 1673. Copie extraite des archives nationales de Paris.)

³ Branche, *Histoire des Ordres monastiques en Auvergne*, p. 161.

amis, et de son vif désir de mener une vie beaucoup plus solitaire que celle des disciples de saint Benoît.

Le fondateur des Chartreux ne songeait nullement à établir un Ordre nouveau. Sa première pensée, comme celle de Seguin, fut de chercher simplement un ermitage, où Bruno et ses amis pourraient vivre tantôt en ermites, tantôt en cénobites. Leur intention était de prendre les avantages de ces deux genres de vie et d'en laisser les inconvénients. L'abbé de la Chaise-Dieu aurait alors nommé divers monastères plus ou moins éloignés, où la vie des religieux se rapprochait davantage de celle des solitaires de la Thébàïde ; il aurait parlé notamment de l'ermitage de saint Étienne de Grandmont. Saint Bruno se serait alors rendu auprès de ce saint dans sa solitude de Muret et aurait visité encore quelques autres monastères ; mais, n'ayant trouvé nulle part ni un désert assez sauvage, ni un genre de vie assez solitaire, il aurait exposé de nouveau à l'abbé Seguin ses ennuis et ses embarras.

Cette fois, Seguin cherche à découvrir une région écartée, une forêt complètement sauvage fréquentée uniquement par les bêtes fauves, et où les hommes ne pouvaient aborder que très difficilement ; il faut en même temps que l'Évêque de cette région veuille bien entrer dans les idées et les vues de Bruno, l'accepter dans son diocèse, l'aider à choisir, à acquérir le désert qu'il convoite, et, de plus, l'aider à y construire un ermitage suivant ses goûts.

Seguin songea aux Alpes Dauphinoises où son abbaye possédait déjà le prieuré de Saint-Robert de Cornillon ¹, entre Grenoble et Voreppe, au midi des montagnes de Chartreuse, celui de Miribel ², au sud-ouest des mêmes montagnes, celui

¹ Voir le Cartulaire de Cornillon par l'abbé Auvergne. — « Seguinus fuerat unus ex primis donatoribus ejusdem (Cartusiar) et habebat quamdam cellam ibi vicinam prope Gratianopolim subter castrum Cornilhonis. » (Mss. lat. de l'abbaye de la Chaise-Dieu.)

² Les bénédictins de la Chaise-Dieu possédaient un prieuré à Miribel avant la fondation de la Grande Chartreuse : ce Prieuré de Bénédictins à Miribel, dédié à saint Maurice, dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, existait en 1084. (Mss. fabrique de Miribel.)

des Échelles, au nord-ouest, et probablement aussi celui de Saint-Laurent du Désert, avec des droits sur le territoire de Chartreuse et de Currière. Seguin pouvait parler à saint Bruno de l'affreuse solitude qu'il trouverait dans ces gorges sauvages ; et aussi de saint Hugues, évêque de Grenoble, et l'assurer d'avance qu'il serait favorablement accueilli par ce saint Prélat. Hugues était bien connu à la Chaise-Dieu ; il y avait fort peu de temps que, découragé à la vue des abus répandus dans son diocèse que son zèle ne pouvait corriger, le saint Pontife avait quitté son siège pour se retirer à la Chaise-Dieu et assurer du moins, disait-il, son salut éternel. Il reçut l'habit religieux des mains de Seguin et passa un an dans cette sainte solitude où, d'après le témoignage de Dom Guigues, il fit de grands progrès dans la perfection. L'appel réitéré de ses diocésains et les injonctions du Pape l'obligèrent à revenir à la tête de son troupeau ; mais Seguin avait eu le temps d'apprécier les éminentes qualités du saint Évêque, de constater en particulier son amour de la solitude, et l'estime qu'il avait pour ceux qui cherchaient à pratiquer la vie solitaire. Aussi, quand il s'agira d'indiquer à Bruno un diocèse où il devra trouver le désert qu'il cherche, Seguin n'hésitera pas à l'envoyer à l'Évêque de Grenoble.

Nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité en faisant parler ainsi Seguin, s'adressant à Bruno : « Allez avec vos amis trouver l'Évêque de Grenoble ; vous lui présenterez les lettres de recommandation que je vais vous donner ; j'espère qu'il vous indiquera dans les environs de mes prieurés des Alpes Dauphinoises, un désert suivant votre goût et qu'il vous y fera bâtir un ermitage. Si l'une des régions sauvages où mon abbaye possède des droits, vous convient, vous pouvez être sûr que je vous céderai tous ces droits. »

Bruno et ses six compagnons ne prirent donc pas le chemin de Grenoble en aveugles, allant à l'aventure. Comme le dit fort bien Dom Guigues, cinquième prieur de la Grande Chartreuse, Bruno, en arrivant auprès de saint Hugues, n'a-

vait pas encore découvert le lieu solitaire qu'il cherchait depuis longtemps, mais il espérait le trouver par l'intermédiaire du saint Evêque. « Quærebant locum eremiticæ vitæ congruum, nedumque repererant, *hac ergo spe* ad virum sanctum venerunt ¹. »

Quels furent les motifs qui firent prendre à saint Bruno le chemin du désert ? Un souverain mépris du monde où il avait eu beaucoup à souffrir, un profond dégoût pour les richesses et les honneurs, des grâces particulières qui lui faisaient aimer passionnément la solitude et le recueillement, le besoin de se trouver seul avec Dieu, un vœu qu'il avait fait avec quelques amis dès l'année 1077 : telles furent les raisons qui amenèrent saint Bruno à Grenoble et ensuite à la Grande Chartreuse.

Au reste, la vocation de saint Bruno qui nous paraît maintenant si extraordinaire, ne surprit peut-être pas autant ses contemporains du ^x^e siècle ; Bruno ne faisait après tout qu'imiter d'autres saints personnages de son temps : saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu, 1043, Eustorge, moine d'Issoire, 1065 ², saint Robert de Molesmes, saint Pierre Damien, etc...

Nous venons de raconter ce que plusieurs auteurs disent

¹ *Vie de saint Hugues de Grenoble* par Dom Guigues.

² Vers l'an 1060-1063, un moine d'Issoire, nommé Eustorge, trouvant sa règle trop douce, désirant mener une vie plus solitaire et imiter les anachorètes de l'Égypte et de la Thébaine, quitta ses frères et s'enfonça dans une sombre forêt du Brionnais, à trois jours de marche de l'Auvergne. Pour donner asile à un certain nombre de fervents chrétiens qui lui demandèrent à partager la rigueur de sa pénitence, il fonda, en 1063, le monastère de Saint-Rigaud entre Charolles et Charlieu.

Aux calendes d'avril, 1071, il obtint une bulle qui confirmait sa fondation. Cette bulle dont Mabillon n'a eu qu'un extrait se trouve textuellement aux archives de Mâcon. Pierre l'Ermite entra au monastère de Saint-Rigaud en 1078. Les religieux de ce monastère ayant été obligés de se disperser à cause du malheur des temps, Pierre l'Ermite prit le chemin de Jérusalem, d'où il revint pour prêcher la première Croisade. Les statuts et règles des Chartreux ressemblent aux statuts et règles des ermites de Saint-Rigaud. (Renseignements fournis par le R. P. Henri, capucin.)

des rapports de saint Bruno et de Seguin avant 1084, année où la Grande Chartreuse fut fondée, mais il y a des réserves à faire et des objections à présenter avant d'accepter tout ce que nous avons cité, et la loyauté nous fait un devoir d'exposer rapidement ces objections.

Seguin est nommé abbé de la Chaise-Dieu en 1079. Son premier acte a-t-il été d'abandonner l'importante Maison qu'on venait de lui confier pour aller au loin, s'occuper d'une abbaye étrangère, Saint-Nicaise de Reims ?

S'il y est allé de suite, en 1079 (ce qui paraît peu naturel et peu probable), il n'a certainement pas rencontré saint Bruno à Reims ; notre Saint est alors à Cologne et ne revient en Champagne qu'au commencement de 1080.

A cette dernière date, saint Bruno aurait-il consulté Seguin sur sa vocation à l'état religieux ? Non, car Bruno était fixé sur ce point, s'étant déjà précédemment engagé par un vœu, à prendre l'habit monastique.

L'aurait-il consulté sur ses désirs de vie solitaire ? Moins encore, car, à cette époque, Bruno ne pensait qu'à la vie cénobitique en quelque abbaye bénédictine fervente et régulière.

De plus, la réforme de Saint-Nicaise fut demandée par l'archevêque Raynaud, qui monta sur le siège de Reims alors que Bruno était au désert.

Est-ce à dire que Seguin n'a eu aucune influence sur la vocation de saint Bruno ? Nous ne voudrions pas l'affirmer, mais nous affirmons sans crainte ni de nous tromper, ni même d'exagérer, qu'il a pris certainement une part, plus tard très considérable, à la fondation de l'ermitage qui devait être bientôt la Grande Chartreuse.

§ III.

Seguin et la Grande Chartreuse.

Au mois de juin 1084, saint Bruno partit pour Grenoble avec ses six compagnons dont voici les noms : Lauduin, natif de Toscane, Étienne de Bourg et Étienne de Die, tous deux chanoines de Saint-Ruf à Valence, Hugues, dit le Chapelain, André et Guérin laïques. Pendant leur voyage, nos pèlerins durent prier Dieu avec ferveur, de leur indiquer le lieu solitaire qu'il leur destinait ; leurs prières furent entendues. La nuit même qui précéda le jour de leur arrivée à Grenoble, Hugues, évêque de cette ville, avait une vision : sept étoiles viennent tomber à ses pieds, se relèvent pour prendre à travers les montagnes la direction du désert de Chartreuse ; elles s'arrêtent là, dans une gorge étroite et sauvage, entourée de hauts sommets à roches énormes, au pied desquels croissent d'épaisses forêts de sapin ; et dans cet endroit d'où l'on ne peut découvrir qu'un petit coin du ciel, le saint Évêque vit des anges qui bâtissaient une demeure, et sur le toit de ces constructions apparurent de nouveau les sept étoiles ¹.

Introduit auprès de saint Hugues, Bruno lui exposa le but

¹ Cette vision rapportée par Dom Guigues qui la tenait de la bouche même de saint Hugues, n'a jamais été mise en doute par personne.

de son voyage, lui manifesta le désir de vivre en anachorète avec ses compagnons, dans quelque retraite tout à fait écartée, et lui présenta les lettres de Seguin.

Quand le saint Prélat vit autour de lui nos sept futurs ermites, nos sept sages, il fut saisi d'étonnement et d'admiration : « Je connais déjà, leur dit-il, le désert que Dieu vous destine, je l'ai vu cette nuit ; » et il se mit à raconter les détails de sa vision aux sept voyageurs. « Les sept étoiles que j'ai vues, dit-il à Bruno, c'est vous et vos six compagnons. » Il leur fit ensuite une peinture fidèle du désert et des montagnes de Chartreuse et termina sa sombre description par ces peu encourageantes paroles : « L'horreur de ce lieu est telle qu'il paraît plutôt destiné à être une prison ou un purgatoire qu'une habitation humaine ¹. »

Mais Bruno fut enchanté de cette description ; il comprit que ses vœux allaient être pleinement réalisés et qu'il trouvait enfin la solitude qu'il cherchait depuis longtemps. Sous la conduite de saint Hugues, la petite caravane prit le chemin de la Chartreuse et entra dans le désert par le Sappey, en suivant le sentier qui longe les montagnes, passe près de la Correrie pour aboutir au monastère actuel. Il fallut monter encore un peu plus haut dans les bois jusqu'à l'endroit où s'élève encore aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame de Casalibus. C'était là, sous le sombre feuillage des sapins et au pied de rochers à pic. « Voici le lieu, dit saint Hugues, que le Seigneur m'a montré ; voici l'emplacement où j'ai vu les anges bâtir une maison ; c'est là que se sont arrêtées les sept étoiles, c'est là que vous devez construire votre ermitage. »

Encouragés et fortifiés par les paroles et la bénédiction du saint Évêque, Bruno et ses compagnons se mirent à l'œuvre et élevèrent tout d'abord un oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge ; puis, entre des rochers, avec des planches, des branches et du feuillage, ils établirent de pauvres cellules et

¹ « Tanta est loci illius asperitas, tantus horror ut carcer potius aut Purgatorii locus, quam humanæ vitæ habitaculum dici possit. » (Puteus, *Vita S. Brunonis*, n. 31-32.)

prirent ainsi possession de leur petit ermitage vers la fête de saint Jean-Baptiste, 1084. Les prières de Bruno étaient exaucées; les maux de l'Église de Reims avaient cessé, et il venait de trouver lui-même, grâce peut-être à l'intervention de Seguin, une retraite suivant ses goûts.

Nos sept solitaires commencèrent immédiatement à mener une vie à peu près semblable à celle des premiers disciples de saint Étienne de Thiers. Alors, du sein de ces forêts vierges, des voix pures, des chants sacrés se firent entendre et s'élevèrent vers le Ciel.

Après avoir présidé à cette première installation établie sur sa propriété ou sur celle de l'abbé de la Chaise-Dieu ou de quelque autre seigneur du voisinage, saint Hugues se hâta de rentrer dans sa ville épiscopale, afin d'user au plus tôt de son influence auprès de tous les propriétaires du désert, pour les amener à céder tous leurs droits à Bruno. Le pieux Prélat commença par céder avec empressement ceux qui appartenaient à son Évêché. Au nom de sa Communauté, Seguin fit de même pour les droits que son abbaye pouvait avoir dans ces montagnes. C'est ainsi que le vertueux abbé devint un des premiers donateurs et promoteurs de l'Ordre des Chartreux. Cependant l'acte authentique par lequel les moines de la Chaise-Dieu cédèrent à saint Bruno et à ses disciples leurs droits sur le désert de Chartreuse, ne fut rédigé que deux ans après, en 1086, dans la charte même de fondation de la Grande Chartreuse¹.

En attendant, dès le mois de juillet 1084, l'Évêque de Grenoble donnait une nouvelle preuve de son dévouement à l'égard des nouveaux solitaires, en défendant aux femmes, aux chasseurs, aux pêcheurs, aux pasteurs d'entrer dans le désert de Chartreuse et de troubler la vie silencieuse de nos ermites. En même temps, à côté du monastère provisoire, saint Hugues fit jeter les fondements de la Chartreuse. Elle se composait d'un petit cloître, d'une salle capitulaire, d'un

¹ La cession que les autres propriétaires firent de leurs droits respectifs est également mentionnée dans la charte de fondation.

réfectoire, d'une hôtellerie pour les étrangers, de plusieurs cellules séparées les unes des autres mais reliées par une galerie commune qui conduisait à l'église. Ce dernier édifice se trouvait sur l'emplacement même où l'on voit aujourd'hui la chapelle si gracieuse de Notre-Dame de Casalibus. Ces diverses constructions se firent rapidement et au mois de mars 1085, saint Hugues put consacrer l'église.

En 1086 fut dressée la charte de fondation dont voici la teneur : « La sainte et indivisible Trinité nous ayant fait la grâce, dans sa miséricorde, de penser à notre salut, après avoir considéré ce qu'est notre existence ici-bas et combien cette vie fragile qui nous échappe malgré nous, se passe sans cesse à offenser Dieu par nos fautes, nous avons résolu, pauvres esclaves du péché que nous sommes, de nous arracher des mains de la mort éternelle. Dans ce but, afin de n'être pas écrasés sous le poids d'amers regrets dans ce monde et dans l'autre, et aussi, pour ne pas trouver dans les misères de la vie présente rien que le commencement des peines et des douleurs de l'éternité, nous échangeons nos richesses périssables pour des trésors qui ne disparaîtront jamais et nous achetons au prix de biens éphémères un héritage éternel. C'est pourquoi nous concédons à maître Bruno et aux frères qui l'accompagnent, cherchant une solitude pour s'y fixer et vaquer aux choses de Dieu, concédons, disons-nous, à eux et à leurs successeurs et pour toujours, un vaste désert dont les limites seront assignées plus bas : Moi, Humbert de Miribel, ai fait cette donation conjointement avec mon frère Odon et toutes les personnes qui peuvent jouir de quelques droits sur le susdit désert, à savoir : Hugues de Tolvon, Anselme Garcin, ensuite Lucie et ses fils, Rostang, Guignes, Anselme, Ponce et Boson, lesquels agissent par l'intermédiaire et à la prière de leur mère; également Bernard Lombard et ses fils; semblablement *le seigneur abbé de la Chaise-Dieu, Seguin*, avec les frères de sa Communauté¹; tous ont

¹ Similiter et domnus abbas Seguinus de Casa-Dei cum suorum fratrum conventu.

concédé aux dits ermites ce qu'ils étaient considérés avoir de droits sur le désert¹. »

Quelle était la nature des biens donnés par la Chaise-Dieu ? Était-ce une partie du désert ? ou simplement des droits plus ou moins délimités ? Existait-il déjà une grange à la Correrie, appartenant aux Bénédictins de l'Auvergne, comme l'ont prétendu certains auteurs ? A toutes ces questions nous ne pouvons rien répondre sinon ce que la charte de fondation vient de nous dire : le seigneur abbé de la Chaise-Dieu, Seguin, a cédé les droits qu'il avait sur le désert.

Tels furent les premiers rapports bien certains de Seguin avec saint Bruno ; nous allons voir ces rapports devenir bientôt plus intimes.

Les premiers Chartreux étaient donc possesseurs, disons mieux, propriétaires des terrains à eux concédés. Ils habitaient paisiblement leur petit ermitage situé au-dessus de la Grande Chartreuse, à *Casalibus*, où l'on voit aujourd'hui deux chapelles dédiées l'une à la Sainte Vierge et l'autre à saint Bruno. Dans leur humilité, ils se faisaient appeler les pauvres de Jésus-Christ². Dans le voisinage on leur donnait aussi le nom d'ermites³. Afin de se plonger dans un silence plus complet, ils avaient fait construire à deux kilomètres au-dessous de leur ermitage, à la Correrie, des bâtiments pour loger leurs frères, leurs domestiques et les étrangers. Là, se trouvaient aussi les animaux, les denrées ; là, se traitaient toutes les affaires temporelles ; là, s'arrêtait le bruit du monde.

Depuis six ans, nos anachorètes avaient entièrement oublié les choses de la terre ; ils vivaient avec Dieu seul, lorsque tout

¹ *Quidquid ibi juris habere videbantur*. Nous avons traduit mot à mot ; mais pour qui connaît le style des vieilles chartes, c'est comme s'il y avait *quidquid ibi juris habebant*. Le verbe *videri* s'emploie pour le verbe *esse* (Dictionn. de Du Cange).

² Vide *Manuale solitariorum* a P. F. Chiffetio, præf. ad lectorem. (Du Cange, t. III, p. 294, et *Analecta Mabillonis*, t. III, p. 483.)

³ En ce commencement ces saints étrangers furent appelez Hermites, et leur chef l'Hermite par excellence. (Chorier, *Histoire du Dauphiné*, liv. I, p. 46.)

à coup un envoyé du Pape frappe à la porte de leur demeure, se présente devant Bruno et lui remet un message. Le tableau de Lesueur qui reproduit cette scène est frappant de naturel et de vraisemblance. Bruno a déjà rompu le sceau du parchemin; il lit, mais on semble apercevoir la feuille s'agiter entre ses mains tremblantes; ses frères qui l'entourent, témoins de son émotion, laissent paraître sur leurs traits une inquiétude profonde.

Urbain II, qui venait de monter sur la chaire de saint Pierre dans ces temps difficiles, sentait le besoin de s'entourer d'hommes capables de l'aider à porter le pesant fardeau du gouvernement de l'Église; il jeta les yeux sur celui qu'il aimait à appeler *son cher maître, son ancien maître*¹. Le Souverain Pontife ne manifestait pas seulement un désir; au nom de la sainte obéissance, il intimait un ordre à Bruno; il n'y avait donc pas à hésiter, il fallait absolument quitter le désert, le petit ermitage, et ses chers compagnons. Ce fut en vain que ses disciples pleurèrent, ce fut en vain qu'ils dirent à leur maître : « Que ferons-nous après votre départ ? à qui recourrons-nous pendant votre absence ? Nous serons comme des brebis errantes qui n'ont plus de pasteur. Si vous restez, nous resterons; si vous partez, nous partirons. »

Malgré sa profonde tristesse, Bruno fut obligé d'obéir aux ordres formels du Pape. Le cœur déchiré, il quitta sa chère solitude dans les premiers mois de l'année 1090 et se rendit immédiatement à Grenoble pour y prendre les conseils de saint Hugues. Ce fut sans doute de concert avec le saint Evêque que Bruno prit la décision suivante.

Voyant en effet que ses disciples allaient se disperser et ne voulant pas que son ermitage tombât en des mains séculières, après mûre délibération devant Dieu, Bruno se déterminait à donner son monastère naissant et toutes ses dépendances de Chartreuse à l'abbé Seguin. Le vif désir qu'il avait de lui témoigner sa profonde reconnaissance pour les services qu'il en avait reçus, la grande consolation et satisfac-

¹ Ducreux, *Vie de saint Bruno*, p. 164.

tion de laisser après lui des religieux fervents pour continuer de chanter l'office divin dans sa petite église de Casalibus, tels furent, croyons-nous, les principaux motifs de sa résolution¹.

Non seulement saint Hugues approuva la détermination de notre Saint, mais pour rendre par sa présence sa donation plus solennelle et plus agréable aux moines de la Chaise-Dieu, il prit avec lui le chemin de l'Auvergne. Arrivés à la Chaise-Dieu, Hugues et Bruno furent reçus avec empressement et cordialité par Seguin. Tous les moines furent convoqués et réunis en chapitre sous la présence de leur Abbé. Là, devant l'Évêque de Grenoble, Bruno, par un acte authentique, public et solennel, donne son ermitage de Chartreuse avec tout ce qu'il avait acquis dans les environs, à l'abbé Seguin, à ses frères et à leurs successeurs. Nous ne possédons pas ce titre de donation, mais il en est fait mention dans l'acte de rétrocession que nous donnons plus loin² et dans plusieurs autres documents³.

¹ Dominique Branche citant Jean de Colomb et s'appuyant sur je ne sais quel autre document, écrit dans son *Histoire des Ordres monastiques en Auvergne* : « Bruno fit concession à la Chaise-Dieu du monastère qu'il venait de fonder, par un acte souscrit à Grenoble dans la chapelle de la Vierge Marie, le second dimanche de l'Avent 1089, en présence de l'évêque Hugues et de tous ses chanoines. » Mais ce sentiment ne nous paraît pas fondé.

² « Donum quod nobis prædictus Bruno fecerat coram congregatione nobis commissa in Capitulo nostro sub præsentia Gratianopolitani episcopi Hugonis. » (Acte de rétrocession.)

³ Notamment dans les manuscrits français et latins de la Chaise-Dieu et dans la lettre du pape Urbain II à Seguin.

« Si que avant que de partir, saint Bruno délaissa et remyt entre les mains de Seguin tout ce qu'il avait déjà acquit et luy en fist don. » (Gardon, *Histoire manuscrite de la Chaise-Dieu*.)

« Refertur quod S. Bruno in Italiam proficiscens locum Carthusiæ commendavit et dedit venerabili viro Seguino abbati monasterii Cassæ-Dei, qui fuerat unus ex primis donatoribus. » (Ms. latin de la Chaise-Dieu, copie de Crouzeix, extraite des arch. nation. Paris. — Biblioth. de Clermont.)

« Chirographum quoque quod vobis in eadem Cella prædictus filius noster in fratrum dilapsione fecerat pro nostra dilectione resti-

Tant que saint Bruno avait vécu dans le désert de la Chartreuse, on avait pu espérer que par lui un Ordre nouveau, un Ordre de solitaires serait fondé dans l'Église, mais une fois l'ermitage de Casalibus donné à l'abbaye de la Chaise-Dieu, tout espoir semblait perdu. Sans le vouloir, Urbain II venait donc d'arracher violemment la nouvelle plantation. Ainsi devait penser la prudence humaine, mais la Providence avait d'autres desseins dont nous allons voir l'admirable réalisation. A peine séparés de leur maître, les disciples de saint Bruno sous l'inspiration de la grâce, prirent une résolution énergique, et plutôt que de renoncer à leur sainte vocation, ils se décidèrent à rejoindre leur père à Rome. Ils espéraient que le Souverain Pontife se laisserait toucher par leurs prières et permettrait à saint Bruno de rentrer avec eux dans le désert de Chartreuse. Urbain II fut inébranlable, mais Bruno avec la plus tendre charité fit comprendre à ses chers compagnons que leur place n'était pas à Rome et qu'ils devaient retourner dans la solitude qu'ils avaient quittée. Ces sages conseils de notre Saint étaient bien de nature à impressionner fortement ses frères, qui s'ennuyaient eux-mêmes au milieu du bruit et de l'agitation d'une grande ville et soupiraient de plus en plus après le silence et le calme de leur ancien désert. Dociles aux conseils du Souverain Pontife, aux exhortations et aux prières de leur vénéré maître, nos solitaires consentirent à se séparer de lui et à rentrer seuls dans leurs montagnes du Dauphiné. Mais une difficulté se présentait. Rien n'est mieux aliéné que ce qui est donné ; or, depuis environ six mois, en vertu d'une donation en règle que nous avons précédemment signalée, l'ermitage de Chartreuse et

tuite, ut in libertate pristina valeat permanere. » (Lettre d'Urbain II à Seguin.)

Barthélemy Haureau, continuateur du *Gallia Christiana*, affirme sans hésiter que Bruno vint à la Chaise-Dieu avant de se rendre à Rome... « Bruno Cartusiam mœstus relinquens Seguinum adiit Casæ-Dei abbatem, cui prope vacuum incolis domum dono dedit. Laudavit hoc donum Hugo qui cum Brunone Casam-Dei ob id venerat. » (*Gal. Christ. Prov. Vienn.*)

toutes ses dépendances appartenait aux Bénédictins de la Chaise-Dieu. Il fallait maintenant obtenir de ces nouveaux propriétaires un acte de rétrocession qui permit aux disciples de saint Bruno d'être remis dans leurs anciens droits. Il est à croire que déjà à cette époque les monastères ne pouvaient aliéner leurs possessions qu'en suivant certaines règles prescrites par le droit ou la coutume ; voilà pourquoi saint Bruno craignant moins une mauvaise disposition de la part des moines de la Chaise-Dieu que les ennuis d'un retard imposé par des formalités à remplir, prévint toutes les difficultés en faisant immédiatement intervenir l'autorité du Pape. Il pria donc Urbain II d'écrire deux lettres, l'une à Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, et l'autre à l'Archevêque de Lyon et à l'Évêque de Grenoble. Dans la première, le Pape priait Seguin, et en le priant lui ordonnait de rendre à Lau-duin, futur successeur de Bruno, à ses compagnons et à leurs successeurs, l'acte de donation souscrit par Bruno, et à les remettre en possession du désert de Chartreuse. Trente jours seulement étaient accordés à Seguin pour exécuter ces ordres¹. Dans la lettre adressée à Hugues de Die, archevêque de Lyon, et à Hugues de Châteauneuf, évêque de Grenoble, le Souverain Pontife chargeait ces deux Prélats de faire rendre aux disciples de saint Bruno la montagne de Chartreuse alors même que la Chaise-Dieu en aurait déjà pris réelle posses-

¹ « Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, Carissimo filio Segui-
no, Abbati Casæ-Dei et omni Congregationi salutem et apostolicam
benedictionem. Eos qui ob Ecclesiæ Romanæ obedientiam laboribus
fatigantur Romanæ quoque Ecclesiæ ope dignum est relevari. Quia
ergo nos ad Sedis Apostolicæ servitium Brunonem carissimum filium
evocavimus, ipso ad nos perveniente, ut ejus Cella detrimenti aliquid
patiatur, pati non possumus quoniam nec debemus. Vestram ergo di-
lectionem rogamus et rogando præcipimus ut eandem Cellam in li-
bertate pristina remittatis. Chyrographum quoque quod vobis de ea-
dem Cella prædictus filius noster in fratrum dilapsione fecerat, pro
nostra dilectione restituite ut in libertate pristina valeat permanere.
Nunc enim fratres qui dilapsi fuerant, Deo inspirante, regressi sunt,
nec aliter acquiescunt in eodem loco persistere. Sane postquam hæ
vobis perlatæ sunt litteræ, intra triginta dies, præfatum chyrogra-
phum pro nostræ jussionis reverentia restituere ne moremini. » (*Ann.
Cartus.*, lib. IV. — *Acta sanctorum*, Oct., t. III. ; Dec., t. VI.)

sion¹. A ces deux lettres pontificales, Bruno en joignit une autre qu'il écrivait lui-même dans le même sens à l'abbé Seguin. C'est du moins ce que nous disent les archives de la Chaise-Dieu, et ce qui semble indiqué par quelques mots de l'acte de rétrocession dont nous allons parler².

Munis de ces divers documents³, et après avoir reçu les dernières bénédictions du Pape et les encouragements de leur cher maître, Lauduin et ses compagnons reprennent le chemin de la France. Ils vont à Lyon montrer à l'Archevêque les lettres dont ils sont porteurs et lui remettre celle qui lui est directement adressée, puis ils prient ce Prélat de vouloir bien les accompagner à la Chaise-Dieu pour assurer le succès de leur mission. Hugues de Die se rendit volontiers à leurs désirs et quelques jours plus tard la grande abbaye de l'Auvergne voyait arriver l'Archevêque avec nos Chartreux. En

¹ « Urbanus... venerabilibus fratribus Hugoni Archiepiscopo Lugdunensi et Hugoni Episcopo Gratianopolitano, salutem et apost. benedictionem. Quanto affectionis debito ad novam Cartusianam plantationem et ejus institutum protegendum... summopere debemus, ex præsentis rescripto significatio manifestat, unde ad pastorale officium nostrum spectat defendere istam *Sunamitidem puellam* in istis perturbationibus repertam; nuper a magistro Brunone significatum est quod mons Cartusianus in quo plures annos a suis fratribus inhabitatum est a Seguinio abbate jam sit occupatus. Quo discretionis vestræ per apostolica scripta mandamus, ut, rei veritate diligentius perquisita, statim fratribus prædictis restituatur. » (Extrait des archives de la chartreuse de Calabre et communiqué par Dom Cyprien.)

² Librorum monasterii S. Roberti Casæ-Dei catalogo inscriptus, 1673. Mss. Crouzeix, 37 vol. Bibl. de Clermont. — Et precibus prememorati fratris Brunonis. (Acte de rétrocession.)

³ Si nous en croyons Gardon se fondant sur certains manuscrits de la Chaise-Dieu, Urbain II aurait écrit une seconde lettre à Seguin : « Le pape voyant saint Bruno et ses six compagnons en fust déplaisant et leur dit de se retirer en leur désert et solitude, et pour les obliger d'agréer plus facilement leur retour en France, ne voulant pas qu'ils fussent sans père, il les recommanda *par lettre à l'abbé de la Chaise-Dieu* qui estoit pour lors notre Séguin. » (Gardon, *Hist. manuscrite de la Chaise-Dieu*, art. Seguin. Mss. Crouzeix, Bibl. de Clermont.) — Nous avons cru devoir citer ce passage, mais nous ne voyons pas trop comment accorder cette lettre pontificale avec les deux autres qui sont parvenues jusqu'à nous, à moins qu'il ne s'agisse ici d'une première lettre écrite par le Pape et restée sans effet.

apprenant le but de leur voyage et en voyant les précautions qu'ils avaient prises pour la réalisation de leur projet, l'abbé Seguin se mit à sourire¹; car son cœur était disposé d'avance à rendre à son ami Bruno l'ermitage et tout ce qu'il en avait reçu. Cependant, plein de déférence pour les lettres pontificales, il voulut donner de suite à leur contenu l'exécution la plus solennelle. La Communauté est réunie, les lettres de Rome sont lues publiquement et acceptées avec empressement, puis, séance tenante, en plein chapitre, les moines de la Chaise-Dieu présidés par l'abbé Seguin, en présence de Hugues de Die, archevêque de Lyon, rendent à Lauduin et à ses frères tous les biens qu'ils avaient eux-mêmes reçus de Bruno. L'acte de rétrocession est immédiatement dressé. Comme cette pièce est très importante et qu'elle est pour ainsi dire la seconde charte de fondation de l'Ordre des Chartreux, nous allons en donner la traduction intégrale. « Moi Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, fais savoir à tous présents et à venir que frère Bruno appelé à Rome par le seigneur pape Urbain, voyant que le lieu de Chartreuse était abandonné par ses frères à cause de son absence, m'a donné ainsi qu'à nos frères, le lieu de Chartreuse. Cédant néanmoins à la demande de notre saint Père le pape Urbain, aux prières de Bruno et de ses disciples, afin que ces derniers fortifiés par leur maître puissent habiter de nouveau ce lieu, Nous donnons à Lauduin que Bruno avait désigné pour son successeur au moment de son départ, et à ses frères et à leurs successeurs, le lieu de Chartreuse que prédit Bruno nous avait remis par donation ici même en présence de Hugues, évêque de Grenoble, et de tous nos religieux. Moi, frère Seguin, du consentement de mes frères, j'abandonne aux disciples de Bruno et à leurs successeurs ce lieu de Chartreuse pour qu'ils puissent en jouir comme ils l'entendront, et je renonce à tous les droits qui m'avaient été donnés sur ce désert. Mais je dé-

¹ Recepto mandato apostolico gratulanter et hilariter obedivit, et magistro Lauduino et sociis suis locum Cartusiæ libenter liberum reddidit. (*Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VI, p. 456.)

clare ne pouvoir rendre la charte de donation que Bruno avait fait dresser en ma faveur, parce que nos frères n'ont pu la retrouver, quoique je les y aie obligés sous peine d'interdit, en plein chapitre. Si plus tard elle se retrouve, elle sera rendue au monastère de Chartreuse.

« Fait en l'an de l'incarnation mil quatre-vingt-dixième, quinzième jour des calendes d'octobre.

« Moi, frère Seguin, ai signé cette charte et l'ai confirmée dans son entier en présence de Hugues archevêque ¹. »

Nous avons à faire sur ce document une remarque très importante. Comme tous les actes de cette époque, la charte en question n'est pas ponctuée et ce défaut de ponctuation a donné lieu à des méprises qu'il importe de signaler. C'est ainsi que Surius dans sa vie de saint Bruno et les auteurs des manuscrits latins de la Chaise-Dieu rapportent sans hésiter que l'acte de rétrocession que nous avons cité fut dressé en présence de Hugues, évêque de Grenoble, et de Hugues, archevêque de Lyon. Par contre les auteurs du *Gallia Christiana* ne voyant dans le corps de l'acte que le nom de Hugues,

¹ *Gall. Christ.*, t. II, instr. col. 407.

Ego frater Seguinus, Abbas Casæ-Dei, notum fieri volo præsentibus et futuris quod frater Bruno, a D. Papa Urbano Romam evocatus, videns loci destitutionem fratribus recedentibus propter absentiam ejus, dedit locum Cartusiæ nobis et congregationi nobis commissæ. Postmodum vero, rogatu patris nostri Papæ Urbani et precibus præmemorati fratris Brunonis, et eisdem fratribus ut ibidem remanerent a priore eorum plurimum confortatis, fratri Laudino, quem magister Bruno discedens cæteris fratribus præposuit, ipsi et cæteris fratribus sub eo degentibus et eorum successoribus donum quod nobis prædictus Bruno fecerat coram congregatione nobis commissæ, in capitulo nostro sub præsentia Gratianopolitani episcopi Hugonis, Ego ipse frater Seguinus prædictæ Casæ-Dei cum consensu fratrum nostrorum reliqui, et eis et successoribus eorum locum prædictæ Cartusiæ pro voluntate eorum omnino liberum feci et juri eorum omnino tradidi. Sed charta quam prædictus Bruno nobis fecerat ideo non est reddita, quoniam a fratribus nostris in capitulo sub interdicto requisita non potuit inveniri, et si unquam inventa fuerit eorum ipsa charta sit juris.

Factum est anno ab Incarnatione Domini 1090, xv Kal. octobris.

Ego Seguinus abbas subscripsi et in præsentia archiepiscopi Hugonis hanc chartam ex integro confirmavi.

évêque de Grenoble, ont pensé qu'il y avait au bas de la pièce une erreur de copiste *archiepiscopi* pour *episcopi*; ils ont même pris la peine de signaler cette prétendue erreur, à la marge, dans une édition que nous avons eue sous les yeux. D'après eux saint Hugues de Grenoble aurait été présent et seul présent à l'acte de rétrocession. Les uns et les autres se sont trompés, croyons-nous, pour n'avoir pas mis à sa véritable place une virgule qui manquait. Car, en ponctuant comme nous l'avons fait, ils auraient vu, de suite, que l'acte de rétrocession passé en présence de l'Archevêque de Lyon rappelait la première donation faite à la Chaise-Dieu par saint Bruno quelques mois auparavant en présence de saint Hugues, évêque de Grenoble. Chacun des deux Prélats fut donc témoin d'une donation; l'Évêque de Grenoble assista seul à la première, et l'Archevêque de Lyon fut à son tour seul témoin de la seconde¹. De cette manière, le texte du document en question est parfaitement clair et il n'est pas nécessaire, pour en avoir une explication rationnelle, de recourir à des suppositions gratuites. Le voyage de saint Bruno à la Chaise-Dieu avant son départ pour Rome y est clairement mentionné et devient par conséquent un fait historique certain².

Lauduin et ses compagnons quittèrent la Chaise-Dieu en

¹ Voici la phrase qui a donné lieu à ces équivoques : « donum quod nobis prædictus Bruno fecerat coram congregatione nobis commissâ in capitulo nostro sub præsentia Gratianopolitani episcopi Hugonis ego ipse frater Seguinus... reliqui... »

Il y a évidemment un sens absolument différent selon qu'on place la virgule avant *coram* ou avant *ego ipse*. Mais, dira-t-on, pourquoi ne pas ponctuer comme l'a fait Surius et après lui les autres auteurs ? Parce que la saine critique ne permet pas sans grave raison de regarder comme fautif un texte qui offre un sens parfaitement clair et nullement en opposition avec d'autres documents ; en ponctuant autrement et pour obtenir un sens raisonnable, les auteurs du *Gallia Christiana* ont dû recourir à une prétendue erreur de copiste que rien d'ailleurs ne justifie, Surius et ceux qui l'ont suivi ont dû prétexter des omissions sans aucun fondement sérieux.

² Saint Bruno a donc fait au moins deux voyages en Auvergne, l'un à Clermont en 1077, l'autre à la Chaise-Dieu au commencement de l'année 1090.

emportant avec eux le précieux acte de rétrocession qui les faisait de nouveau propriétaires du désert de Chartreuse. Arrivés à Grenoble, ils trouvèrent saint Hugues heureux de les revoir et tout disposé à les aider encore pour relever leur ermitage ; du reste, en suivant l'impulsion de son cœur, le saint Evêque goûtait le plaisir de répondre aux intentions du Souverain Pontife qui lui recommandait fortement les disciples de saint Bruno.

Enfin, toutes les difficultés sont levées, tous les obstacles sont vaincus, nos pauvres solitaires rentrent dans leur désert. Les voilà au milieu de leurs hautes montagnes, de leurs sombres forêts, de leurs noirs sapins. Le profond silence qui règne autour d'eux les impressionne plus que jamais, les pensées qui se succèdent dans leurs esprits sont si nombreuses, Dieu touche tellement leurs cœurs, ils sont si émus qu'ils n'osent se parler. Les voilà en face de leur ermitage, avec des larmes de joie dans les yeux ; chacun rentre dans sa cellule ; plus ému que ses frères, Lauduin s'installe en tremblant dans la cellule de Bruno.

L'Ordre des Chartreux venait ainsi de renaître. L'abbaye de la Chaise-Dieu avait eu dans cet événement une part considérable sans doute, mais qu'il ne faut pourtant pas exagérer ; car l'abbé Seguin ne fit que rendre les biens qu'il avait reçus de saint Bruno quelques mois auparavant ; ces possessions de Chartreuse ne pouvaient pas avoir une valeur importante pour les Bénédictins de l'Auvergne qui d'ailleurs n'avaient pas eu encore le temps de les utiliser, et surtout, il ne faut pas oublier que le Saint-Siège, de qui relèvent les biens des monastères, obligeait formellement la Chaise-Dieu à restituer immédiatement aux disciples de saint Bruno tout ce qu'elle en avait reçu.

Le vrai mérite de Seguin et de ses frères dans cette mémorable circonstance fut donc de mettre un joyeux empressement à la rétrocession de ces biens.

Les Chartreux se montrèrent profondément reconnaissants de la conduite de Seguin à leur égard ; ils se firent un devoir de placer cette charte de rétrocession en tête de leur cartu-

laire¹, donnèrent aux abbés de la Chaise-Dieu le glorieux titre de pères et de seconds fondateurs² et vouèrent à l'illustre abbaye une affectueuse vénération qui ne s'éteignit jamais³. Une pieuse alliance et union de prières resserra du reste bientôt les deux Communautés⁴ qui s'honorèrent toujours de cette réciproque amitié. En effet, si c'est un honneur pour les Chartreux d'avoir pour fondateur saint Bruno, pour bienfaiteur insigne saint Hugues évêque de Grenoble; s'ils doivent être fiers de pouvoir compter parmi leurs protecteurs, leurs bienfaiteurs et leurs amis, Urbain II, Clément VI, Grégoire XI, saint Louis roi de France, son frère Alphonse de Poitiers, Louis XIV, les princes de Savoie, les dauphins de Viennois, les comtes d'Auvergne et tant d'autres illustrations de l'Église et de l'État, il est incontestable que c'est aussi pour eux une gloire d'avoir eu les relations intimes, que nous venons de constater, avec Seguin et les Bénédictins de la Chaise-Dieu. Par saint Robert et ses premiers abbés, par le nombre et la sainteté de ses religieux, par les nombreux couvents et prieurés qui en dépendaient, par les prélats qu'elle a donnés à l'Église, par ses richesses et son influence en France, en Italie, en Espagne, l'abbaye de la Chaise-Dieu fut sans contredit l'une des plus remarquables de l'Europe. Les commencements avaient été humbles. Robert d'Auvergne

¹ ...publicum instrumentum quod circa principium carthularii est conscriptum. (Martene, *Veterum script. amplissima collectio*, t. VI.)

² Les Chartreux furent très reconnaissants, ils donnèrent aux abbés de la Chaise-Dieu les titres de pères et de seconds fondateurs. (Mss. français de la Chaise-Dieu.) — L'abbé Seguin surtout eut son nom uni à celui de saint Bruno par la piété reconnaissante des Chartreux. « Unde Seguinus sacri Ordinis Cartusienensis quasi *alter pater* cum sancto Brunone videtur. » (*Gall. Christ.*, tom. II, col. 331.)

³ « Beneficii a Seguinto accepti non immemores Cartusiani cœnobium Casæ-Dei et ejus cœnobitas in honore et veneratione ad hæc usque tempora habuerunt. » (Mss. lat. de la Chaise-Dieu. Bibl. de Clermont, copie de Crouzeix.) Le manuscrit Crouzeix extrait des archives nationales de Paris a été acquis pour la bibliothèque de Clermont.

⁴ « Je crois qu'alors ou peu de temps après, ce fust alliance et union de prières entre ces deux saintes maisons. » (*Histoire manuscrite de la Chaise-Dieu* par Gardon, 1643.)

accompagné de deux disciples, Étienne et Dalmace, se retira, en 1043, dans les forêts qui se trouvaient alors sur l'emplacement de la Chaise-Dieu, pour y faire pénitence. En 1051, il obtint une bulle de fondation du pape Léon IX et établit son monastère l'année suivante, 1052. Henri I^{er} roi de France lui accorda une autorisation. Son oncle Rercon, évêque de Clermont, l'institua abbé « *ordinatus abbas* » en 1052. Robert mourut le 17 avril 1067 et fut inhumé le 24 du même mois dans son abbaye qui comptait alors plus de 300 moines. Les nombreux miracles opérés sur son tombeau le firent placer au nombre des Saints, trois ans après sa mort, 1070.

La Chaise-Dieu eut bientôt de nombreuses et brillantes illustrations parmi lesquelles nous ne mentionnerons ici que l'abbé Seguin, dont le nom a déjà paru si souvent dans ce récit¹. Voici ce qu'en dit Gardon dans son Histoire de la Chaise-Dieu : « Seguin fut par saint Adelelme présenté à toute
« la Congrégation pour estre mis en sa place, iceluy ayant
« esté receu fust très bon Abbé et bien formé, vrai appui du
« monastère, pasteur vigilant, qui prenoit garde de son trou-
« peau. Pendant son gouvernement il accreu les rentes et re-
« venus de son Abbaye, il estoit du diocèse de Lyon, d'un
« château nommé Escoteil ou d'Escotay². Sa vertu et doc-

¹ On peut citer parmi les célébrités de la Chaise-Dieu : Durand, 53^e évêque de Clermont, qui avait succédé à saint Robert comme abbé de la Chaise-Dieu, — Pierre, évêque de Viviers, puis archevêque de Lyon, — Aldebert, archevêque de Bourges, — Ponce de Touenon, abbé en 1094, évêque du Puy en 1101, décédé le 25 janvier 1131, — Jarento, qui devint abbé de Saint-Bénigne de Dijon, — Pierre de Pontgibaud, abbé de Saint-Alyre, — Etienne, abbé d'Issoire, — Guillaume, cardinal, — Jean, évêque de Grenoble, — Guillaume de la Roue, évêque du Puy, — Pierre Roger, successivement évêque d'Arras, archevêque de Sens, cardinal, archevêque de Rouen et enfin Pape en 1352. — Nommons encore Guynamaud, moine remarquable comme sculpteur, qui vivait en 1070, — Pierre Bringier, qui harangua François I^{er}, lors de son passage à la Chaise-Dieu, — Jacques de la Roche, grand vicaire d'Henri d'Angoulême, grand prieur de France. On trouvera en appendice la nomenclature des Prieurés dépendant de la Chaise-Dieu, en 1648.

² « Seguinus, vir illustris ex castro Escotayaco in pago Lugdunensi ortus eligitur abbas anno 1078. » (*Gall. Christ.*, t. II, col. 330). Il s'agit probablement d'Escotay-l'Olme, près Montbrison.

« trine le faisoit aimer de tous ses religieux, et comme
« cela il estoit révérend de tous comme leur père commun. L'on
« recherchoit à l'envie de se soumettre à son humaine do-
« mination et sainteté religieuse. Il obtint du pape Gré-
« goire VII pour son abbaye tous les privilèges qui avoient
« été accordés au monastère de Cluny. Enfin cet aymé abbé
« de Dieu et des hommes après avoir gouverné son abbaye
« pendant 15 ans avec tant de vigilance et de sainteté, il
« passa de ce monde en la céleste Jérusalem, le 15 juillet 1094.
« Son corps repose en Avignon ¹. Il arriva quelques miracles
« en son trépas... il fut réputé de tout le peuple comme un
« saint personnage ². »

Nous avons raconté les rapports que la Chartreuse nais-
sante eut avec la Chaise-Dieu, qu'il nous soit permis de citer
en passant quelques autres relations qui relièrent dans la suite
les Chartreux à l'Auvergne. Dans son précieux manuscrit que
l'académie de Clermont a l'excellente idée de vouloir faire
imprimer bientôt, Audigier résume ainsi les nombreux rap-
ports des Chartreux avec l'Auvergne :

« Les Chartreux sont aussi redevables de leur établissement
« et d'une partie essentielle de leur gloire à l'Auvergne. Ils
« tiennent du monastère de la Chaise-Dieu l'esprit de retraite
« qui règne parmi eux, que saint Seguin (*sic*), l'un de ses
« abbés, inspira à saint Bruno, leur patriarche ³.

« C'est à saint Hugues, évêque de Grenoble et moine de
« la Chaise-Dieu, qu'ils doivent ces lieux autrefois si affreux,
« où est aujourd'hui la Grande Chartreuse dans le diocèse
« de Grenoble.

¹ Il ne s'agit pas ici de la ville d'Avignon, mais bien du prieuré d'Avignonnet dans l'Archiprêtré de *Mauriac*, diocèse de Clermont, comme l'atteste le *Gall. Christ.* (t. II, col. 334)... sed potius de prioratu Avenionensi in Archipresbyteratu Mauriacensi diocesis Clarom.

² Histoire manuscrite de la Chaise-Dieu, par Gardon, religieux de ce monastère, 1643. (Mss. Crouzeix, biblioth. de Clermont.)

³ Nous avons montré précédemment quelle a pu être l'influence de Seguin sur la vocation de saint Bruno.

« Ils doivent aussi à un célèbre Auvergnat, Guillaume
« Raynaud, prieur de la Grande Chartreuse, la conservation
« de leur règle dans toute sa pureté, puisqu'il refusa géné-
« reusement le titre d'abbé général de l'Ordre, tant pour luy
« que pour ses successeurs, et le Cardinalat qui luy fut offert
« par le Pape.

« Cet Ordre reconnaît aussi pour un de ses principaux or-
« nements Dom Jean Pégon, de Saint-Amant, petite ville
« non loin de Clermont¹. Son mérite fut récompensé par la
« dignité de Prieur général avant Dom Le Masson.

« La chartreuse du Port-Sainte-Marie, située dans les fo-
« rêts de Saint-Gervais au milieu d'un vallon arrosé par la
« Sioule, est la seule maison que ces pères aient en Au-
« vergne². »

Hélas ! tous les rapports des Chartreux avec l'Auvergne
ont maintenant cessé. La chartreuse du Port-Sainte-Marie
dont nous allons raconter l'histoire, a disparu. L'abbaye de
la Chaise-Dieu est en ruines ; toutes ses fondations sont dé-
truites ; seule la Grande Chartreuse, si intimement unie à
notre célèbre monastère par sa fondation même, reste debout,
pleine de sève et de vie monastique. Ne pouvons-nous pas la
saluer comme la dernière et brillante gloire de notre antique
abbaye de l'Auvergne ?

Pour retrouver et goûter ces vieux et touchants souvenirs,
il faut aller visiter la Grande Chartreuse et ses environs. Le
touriste Auvergnat, surtout s'il est prêtre, éprouvera un
charme tout particulier, comme nous l'avons expérimenté
nous-même, en parcourant ces lieux où notre pays a pu exer-
cer jadis une action bienfaisante. A Saint-Laurent du Pont,
à la Croix verte, près de Currière, en face de la Correrie, il
se demandera : Est-ce que dans ces endroits divers l'abbaye
de la Chaise-Dieu n'avait pas des possessions qu'elle a eu
l'honneur de donner à saint Bruno ? Arrivé en face de deux

¹ D'après les mss. de la Grande Chartreuse, Dom Pégon n'est pas
né à Saint-Amant, mais à Volmat, près Langeac.

² Mss. d'Audigier, *Histoire manuscrite de l'Auvergne*.

énormes rochers qui forment la porte du désert, notre pèlerin se rappellera que Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, donna, en 1084, à saint Bruno tout ce que son abbaye possédait dans cette solitude.

En visitant les cloîtres de la Grande Chartreuse, il apprendra qu'il ne reste plus rien du monastère bâti en 1152 par Dom Guigues encouragé par les prières et les larmes de Pierre le Vénérable. Il demandera à voir ce qui reste des constructions qui remontent à 1371, et il saura qu'à cette époque la Grande Chartreuse ayant été dévorée par un incendie, fut reconstruite par deux Auvergnats, Guillaume de Raynaud, alors général de l'Ordre, et le pape Grégoire XI, dont la générosité fut sans bornes pour les disciples de saint Bruno ¹.

En visitant *Casalibus*, berceau de l'Ordre, nos touristes Auvergnats se souviendront que là se trouvait la première chartreuse, bâtie par saint Hugues en 1084, donnée par saint Bruno à Seguin, et rendue par celui-ci en 1090.

¹ Comme Pierre le Vénérable, Grégoire XI appartient à la noble famille des Montboissier d'Auvergne, à laquelle on sait que se sont alliés les Roger-Beaufort.

§ IV.

Bruno et le concile de Clermont-Ferrand.

S'IL est certain que saint Bruno ne vint pas au concile tenu à Clermont, en 1095, il est généralement admis qu'il prépara ce grand concile avec Urbain II et qu'il fut l'un des principaux inspireurs de la première croisade.

« Urbain II et Bruno arrêterent la tenue de ce concile. Sans doute, Bruno n'y assista pas en personne, mais il y était en esprit ; il y était représenté par ses disciples, par Rangier qu'il avait fait élever à sa place sur le siège de Reggio, par saint Hugues, évêque de Grenoble ; par l'Archevêque de Reims, admirateur de Bruno, et qui avait appelé auprès de lui comme prévôt Raoul le Vert, disciple chéri de Bruno ; il y était représenté par le pape Urbain qui, sous la tiare, s'inspirait des conseils de son ancien maître, comme dans sa jeunesse il s'était inspiré de ses leçons. C'est ainsi que l'esprit du Saint planait sur tout le concile, depuis le Souverain Pontife jusqu'aux prélats les plus influents¹. »

« C'était Bruno qui restait au foyer des difficultés, auprès du siège de l'autorité, à Rome, point de mire des attaques souterraines de l'antipape Guibert et de son méchant protecteur Henri IV. Bruno, l'inspireur de la croisade, restait

¹ L'abbé Berseaux, *Chartreuse de Bosservile*, page 50.

éloigné de toute son élaboration apparente ; à Bruno, le rôle caché de la prudence et de la vigilance, au Pape la mise en jeu de tout le prestige de sa suprême dignité, en face du roi de France, des évêques et des barons ¹.... »

Mais la phrase suivante écrite par Urbain II au sujet de Bruno, en dit plus pour prouver notre thèse que ces diverses citations :

« Bruno, notre cher fils, qui reste auprès de nous et travaille à la préparation des conciles qui doivent être célébrés prochainement. »

Quelques auteurs ont pensé que saint Bruno avait composé la préface de la sainte Vierge, et que cette préface avait été chantée, pour la première fois, au concile de Clermont, et dans l'église de Notre-Dame-du-Port. Elle fut chantée pour la première fois au concile de Rimini. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle fut décrétée au concile de 1095, où la croisade fut placée sous le patronage de la Sainte Vierge².

Monsieur Virevaux, curé de Notre-Dame-du-Port, dans les vitraux qu'il a fait placer dans son église, au mois d'avril 1887, a voulu conserver le souvenir du pèlerinage de saint Bruno à Notre-Dame-du-Port, en 1077, et aussi le souvenir de la large part que prit notre Saint à la tenue de notre grand concile des croisades (1095). Dans un même médaillon, où Urbain II est représenté prêchant les croisés, on voit dans le lointain saint Bruno, prosterné, les mains jointes, priant pour le Pape, pour le concile, pour les croisés et la délivrance des Saints Lieux. Plus de 300 Évêques assistèrent au concile de Clermont, en 1095 ; entraînés par les discours d'Urbain II, de nombreux chevaliers prirent la croix au cri mille fois répété de : Dieu le veut ! Dieu le veut !

¹ Villeneuve Flayosc, *Histoire de sainte Roseline, religieuse chartreuse*, pag. 132, 134.

² *Histoire de sainte Roseline de Villeneuve*, par le comte de Villeneuve Flayosc, p. 482.

§ V.

Pierre le Vénérable et les premiers Chartreux.

PIERRE de Montboissier¹ épousa Ringarde, nièce de Hugues de Cluny. De ce mariage naquit, en 1094, au château de Montboissier, Pierre le Vénérable. Après avoir fait ses premières études au monastère de Sauxillanges, l'un des premiers couvents dépendant de Cluny, il fut envoyé au monastère de Vezelay où on lui confia les fonctions d'écolâtre et de prieur claustral.

Les qualités rares dont il était doué le firent aimer de tous ses frères ; il était bon, charitable ; sa parole était douce, ses pensées élevées, il avait un talent tout particulier pour consoler toutes les misères ; sa taille était élevée, majestueuse, sa figure pleine de charmes.

Vers 1120, il fut nommé prieur de Domène, près de la Grande Chartreuse ; c'est là qu'il fit connaissance avec Dom Guigues, prieur de Chartreuse, et avec plusieurs moines de ce monastère.

Pour se délasser des soucis de son administration et se

¹ Il était petit-fils de Hugues Decousu, seigneur de Montboissier, qui, en 966, fonda le monastère de Saint-Michel de Cluze en Piémont. Quelque temps après, il fit construire en Auvergne plusieurs prieurés qui furent unis à l'abbaye de Cluze. Le château de Montboissier se trouve près de Sauxillanges (Auvergne).

retremper dans une ferveur nouvelle, il s'était fait une habitude d'aller souvent à la Grande Chartreuse.

Après son élévation sur le siège abbatial de Cluny, il continua de visiter, de temps en temps, les disciples de saint Bruno.

Guigues de Saint-Romans, issu d'une noble famille du Dauphiné, cherchait de tous côtés des manuscrits pour former la bibliothèque de sa Communauté. Pierre le Vénérable lui en prêta un certain nombre ; il lui adressa la Vie de saint Grégoire de Nazianze et de saint Jean Chrysostome, la réponse de saint Ambroise au discours de Symmaque devant le sénat.

N'ayant pas en sa possession Prosper contre Cassien, il le fera demander à Saint-Jean-d'Angely et l'enverra à la Grande Chartreuse, dès qu'il l'aura reçu ; il prie Guigues de lui envoyer les épîtres de saint Augustin, l'exemplaire que possédait Cluny ayant été mis en lambeaux par un ours dans une obédience où on l'avait oublié.

Pierre de Montboissier envoyait aux Chartreux le silence de leurs cellules et de leurs forêts. Voici ce qu'il écrivait à Dom Guigues : « Que de fois je me suis enfui par la pensée loin de ces lieux et me suis réfugié à côté de vous dans la solitude en appelant celui qui doit me sauver d'une faiblesse d'esprit qui me consterne, celui qui doit m'arracher du sein des tempêtes qui grondent autour de moi et qui menacent de m'engloutir. Dans l'impossibilité de réaliser un pareil désir, ayez pitié de moi, vous du moins, qui êtes mes amis ; et de même que j'arrose de mes larmes cette lettre qui vous est destinée, versez les vôtres à mon intention devant le miséricordieux Rédempteur. Afin que vous ne perdiez jamais de vue cette recommandation, je vous envoie un nouveau crucifix. Lorsque vos yeux se porteront sur lui et que vous le prierez pour le salut d'un grand nombre, vous ne pourrez m'oublier non plus dans vos saintes prières¹. »

Dom Guigues lui fit une réponse qui respirait une humi-

¹ Liv. I, ép. 24.

lité si profonde que Pierre le Vénérable se plut à la citer à saint Bernard ; il se disait : « le fils, le serviteur du Père, du très révérend abbé de Cluny, l'inutile serviteur des Chartreux. »

« Crucifié vous-même, vous avez envoyé l'image du crucifié à des hommes qui doivent être crucifiés. Nous rendons grâce pour la qualité du don à la charité du donateur. Mais si la charité que vous nous témoignez apporte un grand soulagement à notre infirmité, l'humilité dont vous faites preuve cause une grande confusion à notre bassesse. Au nom de l'affection dont votre cœur brûle pour nous, indignes, nous vous demandons, quand vous daignerez nous écrire, de penser à notre édification pour ne pas exposer notre faiblesse à un dangereux orgueil. Nous vous demandons par dessus tout, nous vous supplions, les genoux en terre, de ne pas estimer notre bassesse digne du nom de père. Ce sera assez, ce sera trop, si vous appelez du nom d'ami, de fils, celui qui n'est pas même digne du nom de serviteur. »

Guigues présentait ensuite ses salutations aux Pères et seigneurs de Cluny et en particulier à Pierre, secrétaire de la Communauté ; il réclamait leurs prières ; il compatissait avec douleur aux infirmités dont était affligé le grand prieur Arbert, ancien ami des Chartreux ; il remerciait Pierre le Vénérable de la visite que le prieur claustral et Hugues de Crécy, chambrier, leur avaient faite récemment. A partir de cette époque, l'abbé de Cluny, touché des supplications de Dom Guigues, ne lui donna plus que le nom de prieur (1132 ¹).

Le 30 janvier 1132, un cruel événement vint jeter l'effroi dans la communauté des Chartreux.

Une énorme avalanche, se détachant du flanc des montagnes aux pieds desquelles étaient bâties les cellules des Chartreux, les engloutit toutes à l'exception d'une seule et ensevelit six religieux et un novice.

Les survivants se mirent à déblayer les neiges ; au bout de douze jours, ils trouvèrent encore vivant un des moines en-

¹ Guigonis Carth. prioris opera. Dans Migne, *Pat. lat.*, t. CLIII, et *Bib. clun.*, p. 653.

sevelis, nommé Ardoin ; il eut le temps d'adresser quelques paroles à ses frères, il reçut leur baiser, se confessa, communia et rendit paisiblement son âme à Dieu.

A cette triste nouvelle, Pierre le Vénérable eut la pensée de se rendre immédiatement dans le désert de Chartreuse pour consoler ses amis ; mais une grande quantité de neige rendant ce voyage impossible, il leur adressa la lettre suivante qui est un chef-d'œuvre d'espérance et de résignation chrétiennes :

« Je vous exhorte et vous conjure, tous les frères de Cluny qui sont au service du Seigneur Christ et qui compatissent du fond du cœur à vos peines, vous supplient avec moi de ne point vous laisser abattre par la tristesse, de ne point ajouter aux labeurs qui vous accablent la douleur de la mort de ces justes ; car, à considérer sainement les choses, vous devez plutôt en ressentir une grande joie qu'une grande douleur. Quelle douleur, en effet, peuvent nous causer ceux qui ont échappé à toute douleur ? Quelles larmes donnerons-nous à ceux qui ne connaîtront plus désormais les larmes et qui sont parvenus à cette vie dont la voix qui parlait à Jean a dit : Dieu essuiera les larmes des yeux de ses saints ; la mort n'existera plus, ni le deuil, ni les cris, ni la douleur ? (Apocal., c. xxi.) Pourquoi s'affliger quand ils ont obtenu ce qu'ils désiraient depuis longtemps obtenir ? N'ambitionnaient-ils pas, durant leur vie, le bien que l'Apôtre ambitionnait lui-même quand il s'écriait : J'ai un ardent désir d'être dégagé des liens du corps et d'être avec le Christ ? (Epist. Pauli ad Philipp. 1, 23.) Quel est le voyageur engagé dans un long et pénible voyage, qui ne soupire après le repos et qui ne soit pressé d'arriver au terme ? Quel est le laboureur endurci au travail qui, après avoir enduré les frimas de l'hiver, les pluies torrentielles ou les chaleurs ardentes de l'été, se contentera d'avoir labouré et ensemencé sa terre et ne désirera pas récolter le fruit de ses travaux ? Quel est le marchand qui, après avoir été exposé sur terre et sur mer aux attaques des voleurs, assailli par la crainte et la défiance, souvent blessé ou meurtri, ne souhaitera pas avec ardeur la fin de ces maux et

ne voudra jouir au sein de sa patrie et de sa famille, des richesses qu'il a amassées ?

« Si vous avez sujet de vous affliger, c'est d'être encore soumis au travail, tandis qu'eux se reposent; c'est d'être encore haletants dans votre course, tandis que la leur est terminée; c'est de combattre encore au fort de la mêlée, tandis qu'ils tiennent déjà à la main les palmes de la victoire. Mais une consolation bien naturelle se présente; l'événement qui leur a procuré la gloire céleste augmentera votre propre couronne; le chemin qui les a conduits aux splendeurs éternelles vous conduira vous-mêmes plus haut, parce que vous aurez expié vos fautes plus longtemps et plus durement encore. Leur mort a transpercé vos cœurs comme d'un glaive et vous avez éprouvé toutes les douleurs de la mort sans la mort même. Vous l'avez ressentie avec plus d'amertume que si vous aviez été frappés du même coup. Le Seigneur a permis que vous fussiez ainsi éprouvés afin de faire paraître à la fois votre force et votre faiblesse. Il veut par l'une donner un exemple au monde et par l'autre fortifier les faibles¹. »

Jusqu'à la fin de sa carrière, Pierre de Montboissier conserva des relations d'amitié avec les moines de la Grande Chartreuse. Une circonstance providentielle favorisa singulièrement cette amitié.

Dom Basile, huitième général des Chartreux, avait été, pendant quelque temps, sous la direction de Pierre le Vénérable.

Bourguignon d'origine, jeune encore, Basile était entré à Cluny pour étudier sa vocation. Pierre de Montboissier entourait ce jeune homme d'une affection paternelle et le conduisait avec le plus grand soin dans la voie de la perfection monastique. Basile, se sentant appelé à un genre de vie plus austère, entra chez les Chartreux dont il gouverna l'Ordre avec la plus grande sagesse durant 23 ans. Pendant toute sa vie, il conserva une vive reconnaissance à Pierre le Vénérable pour les conseils spirituels et les plans d'études qu'il lui avait donnés.

¹ Liv. II, ép. 12.

Il écrivait à notre vénérable Auvergnat : « Pauvre et dénué de tout, vous m'avez réchauffé sur votre sein et formé par de pieuses études au joug salutaire de la religion. La discipline de Cluny, l'exemple de cette Communauté aimable et digne de respect m'a toujours soutenu et me soutient encore aujourd'hui dans mes efforts vers le bien. Quel spectacle plein de grandeur n'a-t-il pas été donné à tous de contempler ? Quelle sévère, quelle solennelle discipline, au chœur, au cloître, au dortoir et dans tous les autres endroits du monastère ! »

En 1149, Natalis, moine de la chartreuse de Portes, fut nommé évêque de Grenoble. Trois chartreuses permirent à Natalis d'accepter, quatre s'y opposèrent. L'Ordre se composait alors de sept Maisons. De ce conflit surgirent bien des difficultés. Pierre se fit l'avocat des Chartreux auprès du pape Eugène III : « Ils sont grands, disait-il, il faut les aimer, il faut s'attacher à eux étroitement. Depuis trente ans que je les connais, je regarde leur institut comme le plus parfait de tous, et je ne crois pas me tromper². »

Après la catastrophe de *Casalibus*, Pierre le Vénérable continua ses visites fréquentes à la Grande Chartreuse ainsi que ses conversations pieuses avec Dom Guigues. Il disait qu'aux étincelles qui s'échappaient des lèvres du digne successeur de saint Bruno, son âme oubliait complètement la terre et s'enflammait pour les choses du Ciel.

Notre excellent abbé de Cluny prêta des manuscrits à Dom Anthelme³, second successeur de Dom Guigues ; il regrettait que ses nombreuses occupations ne lui permissent pas de visiter plus souvent les Chartreux ; il n'oubliait pas la petite chartreuse de Meyriat à laquelle il fit aussi du bien.

Les frères de Portes devaient une rente annuelle à Cluny, il leur en fit la remise.

En parlant des Chartreux, Pierre le Vénérable disait : « Plus ils sont étroitement attachés au service de Dieu, plus

¹ *Petri Ven.*, Liv. VI, ép. 40 et 41. — D. Rivet, t. XIII, p. 579.

² *Ann. Carth.*, t. III, pag. 333. — *Petri Ven.*, Liv. VI, ép. 42.

³ Saint Anthelme était fils du seigneur de Chignin, près Chambéry.

nous devons montrer de zèle pour leur assurer la paix. » Il ne cessait de leur envoyer toutes sortes de secours et de provisions (1137-1143)¹.

En 1150, Pierre se rendant en Italie auprès d'Eugène III, se détourna de son chemin afin de rendre visite à Dom Basile. Mais les neiges qui couvraient les Alpes du Dauphiné fermant l'accès de la Grande Chartreuse, il dut renoncer à son projet ; il se contenta de lui écrire deux lettres, l'une d'Herbeys, prieur Clunisien, qui ne lui parvint pas, l'autre du sein même des Alpes ; il lui rappelait les jours qu'il avait passés à Cluny, l'amitié qu'il lui avait témoignée, les vertus dont il lui avait souvent parlé et qui l'avaient conduit à un genre de vie plus parfait. Il lui demandait ses prières et celles de ses frères pour conjurer les périls qui menaçaient son voyage dans cette rude saison d'hiver².

Pierre le Vénérable voulut enfin, avant de mourir, resserrer, par un lien qui devait se prolonger après lui, l'amitié qui existait entre les religieux de la Grande Chartreuse et ceux de Cluny, et il établit entre eux une association de prières. Le Chapitre de Cluny décida donc qu'à la mort d'un frère chartreux, un office funèbre et une messe seraient chantés pour le repos de son âme ; que tous les religieux prêtres diraient une messe particulière ; que les religieux non prêtres réciteraient sept psaumes ou sept fois le Miserere ; qu'on célébrerait un office et une messe dans les prieurés, et que les noms des Chartreux défunts seraient inscrits au Nécrologe à la suite de ceux des religieux de Cluny.

De son côté le Chapitre des Chartreux, en reconnaissance des nombreux bienfaits par lesquels Pierre et ses moines étaient venus en aide à leur pauvreté, institua dans toutes les maisons de l'Ordre son anniversaire, semblable à celui des prieurs ; un office commémoratif annuel pour les moines de Cluny ; pour chaque Cluniste défunt, autant de messes par-

¹ *Petri Ven.*, Liv. IV, ép. 38 ; Liv. VI, ép. 23 et 24. — *Ann. Carth.*, t. III, pag. 42 et suiv.

² *Petri Ven.*, Liv. VI, ép. 40. — *Ann. Carth.*, t. III, pag. 437.

ticulières qu'il y avait de prêtres, la récitation du psautier par les religieux non prêtres, trois cents oraisons dominicales par les Convers et les Rendus¹.

Mais Pierre le Vénérable ne se contenta pas d'aimer et d'admirer les Chartreux, il chercha encore à les imiter, et nous le verrons faire aux portes de Cluny un essai de vie érémitique et cénobitique qui se rapprochait de leur institut².

Disons, en passant, que le fameux monastère de Cluny, comme la Grande Chartreuse, doit beaucoup à l'Auvergne.

« Sa situation, (nous dit Audigier,) n'est pas à la vérité dans
« l'Auvergne, mais il ne laisse pas d'en tirer sa plus grande
« gloire, puisque c'est de cette province que Cluny tient son
« fondateur, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne. C'est
« à l'Auvergne à qui il doit les abbés qui lui ont donné un
« éclat qui l'a rendu vénérable à toute la terre. Car, où ne
« sont point connus saint Odilon de l'illustre maison de Mer-
« cour, le bienheureux Pierre-Maurice de Montboissier, sur-
« nommé le Vénérable, Yves de Chasson, et dans ces der-
« niers temps, Pierre de Chalus, Jacques de Saint-Nectaire
« et Jacques de Veny d'Arbouze? C'est l'Auvergne qui l'a
« rendu célèbre par ses principaux saints que nous avons
« déjà nommés, auxquels nous pouvons ajouter Guillaume
« d'Auvergne, l'un de ses religieux dont on conte bien des
« merveilles, et par ses plus illustres écrivains, saint Odilon,
« Pierre le Vénérable et Gérard d'Auvergne, mal nommé
« d'Anvers, qui est auteur de la chronique de cet Ordre. C'est
« enfin de l'Auvergne que Cluny tient ses premières filles.
« C'est ainsi qu'on appelle les prieurés qui relèvent de chefs
« d'Ordre. Des sept premiers prieurés, cinq estoient en Au-
« vergne, connus sous les noms de Soucillange, de Mauzac,
« de Souvigny, de Saint-Tour et de la Voûte Chiliac³. »

¹ Migne, *Patrologie*, t. CLXXXIX, pag. 478. — D. Martène, *Thesaur. anecd.*, t. IV, pag. 4242. — *Ann. Carth.*, t. IV, p. 38.

² J. Henri Peignot, *Histoire de l'Ordre de Cluny*, t. III, p. 266-276.

³ Audigier, *Histoire manuscrite de l'Auvergne*, fol. 436 vers., fol. 437 rect.

§ VI.

Les comtes d'Auvergne et la chartreuse de Portes.

EN 1115, Bernard de Varey et Ponce, religieux Bénédictins, avec la permission de leur abbé, quittent le monastère d'Ambronay et vont fonder, dans l'une des solitudes les plus cachées du Bugey, l'ermitage de Portes, où ils embrassèrent, peu après, la vie et les coutumes des Chartreux du Dauphiné.

Saint Bruno ayant fondé la Grande Chartreuse en 1084 et la chartreuse de Calabre en 1090, la chartreuse de Portes fut donc la troisième fondation de son Ordre.

Ce monastère a été l'un des plus vénérables de l'Ordre de saint Bruno. Là se formèrent saint Artaud, évêque de Belley; le bienheureux Bernard, son second prieur; le grand saint Anthelme; le bienheureux Raynald; un autre bienheureux Bernard, successeur de saint Artaud sur le siège de Belley. Portes a encore donné saint Étienne de Châtillon et le bienheureux Bernard III. A Saint-Jean de Maurienne, il a donné le bienheureux Ayrald; et à Genève, le bienheureux Henri de Bottis. On compte aussi parmi les enfants de Portes le bienheureux Jean de Montmédy et le bienheureux Bernard de la Tour, qui fut obligé d'accepter la dignité de général de son Ordre après avoir refusé l'archevêché de Besançon et l'évêché de Belley.

Les comtes d'Auvergne et les seigneurs de la maison de la

Tour d'Auvergne ont fait des dons, des legs si importants à cette antique et illustre maison que notre Province peut revendiquer une part des nombreuses gloires cartusiennes de Portes.

I.

*Géraud de la Tour et Marie, son épouse, bienfaiteurs
de la chartreuse de Portes.*

En 1181, Raynauld fut nommé archevêque de Lyon. Quelque temps après, les Chartreux de Portes le prièrent d'apposer son sceau sur une charte dont voici la substance :

« Plusieurs princes et nobles seigneurs ont accordé, à nous, religieux de Portes, des privilèges ; ils ont défendu nos libertés, favorisé les intérêts de notre maison autant qu'il a été en leur pouvoir. Comme il est bon que nous conservions leur mémoire, voici leurs noms : Le comte Amédée, Guichard de Beaujeu, *Géraud de la Tour*, Amblard de Grammont, Humbert de Coligny, Boso et Guillaume de Briord, Hugues de Plombis et plusieurs autres. La présente charte qui doit conserver un perpétuel souvenir, parmi nos successeurs, de tous ces insignes bienfaiteurs, a été lue et présentée à l'approbation de notre très cher seigneur et vénérable Père Raynauld, archevêque de Lyon, qui l'a confirmée et y a apposé son sceau. »

Cette pièce n'est pas datée, mais elle est évidemment postérieure à l'année 1181, date de l'élection de l'archevêque Raynauld.

Géraud de la Tour fut donc l'un des bienfaiteurs insignes de la chartreuse de Portes, puisqu'il est nommé le troisième dans la charte que nous venons de résumer. Nous pensons qu'il fit, à la maison de Portes, ses dons, vers 1115, au moment de la fondation de cette chartreuse ou peu de temps après¹.

¹ D'après une charte de 1202, que nous citerons plus loin, Géraud

Notre opinion est fondée sur ce que son épouse, Marie, fit un legs à cette chartreuse, en 1122, et sur la date de sa mort, qui eut lieu au mois de juillet 1130, comme nous allons le voir ; et puis, il suffit que Géraud soit nommé parmi les premiers bienfaiteurs pour que nous puissions admettre que ses bienfaits remontent aux origines de ce monastère. Voici le texte latin de ce document :

« Nonnullos etiam principum et nobilium, qui immunitatem et plenariam libertatem nostræ solitudinis hic et diversis locis ac temporibus absolute laudaverunt, et quidquid in ea justè vel injustè poterant, non inutile credimus subnotare. Sunt autem hi : Amedeus Comes, Vischardus Bellijocensis, *Girardus de Turre*, Amblardus de Grandimonte, Humbertus de Coloniaco, Boso et Villelmus de Briord, Hugo de Plombis, et alii plures. Hanc autem chartam ad munimentum successorum nostrorum stabile atque perpetuum, in auribus charissimi Domini ac venerabilis patris nostri Rainaldi archiepiscopi Lugdunensis recitari et auctoritatis ejus sigillo fecimus insigniri ¹ ».

Marie, noble comtesse de la Tour, avec le consentement de Géraud de la Tour, son mari, donne à la chartreuse de Portes une rente annuelle et perpétuelle de XX sols Viennois ².

L'acte de donation fut rédigé dans le cloître de la chartreuse de Portes, en 1122.

« Notum sit quod Maria, nobilis comitissa de Turre, dedit Domui Portarum XX solidos viennenses annuos, de consensu

de la Tour donna aux Chartreux de Portes un droit de pacage sur toutes les terres de la maison de la Tour, qui s'étendaient entre le Fiers et le Rhône, et plusieurs exemptions de leyde, de péage et de gabelle.

¹ Extrait d'une charte de la chartreuse de Portes, en Bugey.

Preuves du livre V de l'histoire de la maison d'Auvergne, par Justel, page 463. — Géraud de la Tour, III du nom, seigneur de la Tour. (Chapitre VI.)

² Marie de la Tour mourut aux calendes de juillet 1130. Son anniversaire, ainsi que celui de son époux, se faisaient dans le monastère de Saint-Rambert, en Bugey. L'anniversaire de Géraud de la Tour, son mari, se faisait aussi dans cette église, à laquelle il avait donné vingt mares d'argent. — Saint-Rambert, au pied de Portes, station de la ligne du chemin de fer de Lyon à Genève.

Giroldi domini de Turre ejus mariti, in quorum robur sigilla sua huic chartæ apponi fecerunt. Actum in claustro Portarum, anno MCXXII¹. »

Extrait de l'obituaire du monastère de Saint-Rambert, en Bugey : « Fiat Anniversarium pro Maria comitissa domina de Turre, quæ obiit Kal. Jul. M. CXXX. Et pro Giroldo, domino de Turre ejus viro, qui dedit huic ecclesiæ XX marchas argenti². »

II.

Vœu de Robert IV, comte d'Auvergne, de fonder une chartreuse dans ses états.

D'après Dom Le Couteulx, ad ann. 1194³, Robert IV avait fait vœu de fonder une chartreuse en Auvergne. N'ayant pu accomplir ce vœu, au moment de sa mort, il fit promettre à ses enfants qu'ils l'accompliraient, ou du moins qu'ils viendraient en aide aux Chartreux.

Robert IV vivait encore en 1192. En cette année, il fonda l'abbaye du Bouchet, où il se fit élever un magnifique tombeau. Son successeur fut Guillaume, son fils aîné, qui mourut sans enfants, avant 1194. A cette date, Guy II, son frère, était comte d'Auvergne. Robert IV, leur père, étant mort avant 1194, nous devons faire remonter son vœu de fonder une chartreuse en Auvergne à une date antérieure à 1194.

Pour entrer dans les vues de son père et commencer d'accomplir les promesses qu'il lui avait faites à son lit de mort, Guy II, comte d'Auvergne, donna à la chartreuse de Portes, pour acheter le sol nécessaire à ce monastère, une rente annuelle de cent sols, à prendre sur un four qui appartenait au

¹ Additions aux preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne, par Justel, pag. 329.

² *Ibidem*.

³ Et d'après un extrait du livre des fondations du Port-Sainte-Marie que nous donnons ailleurs.

comte Guy et qui se trouvait en dehors du château de Riom ¹.

Guy fit cette donation pour témoigner son amour à Dieu, pour récompenser la piété des religieux Chartreux de Portes, et pour le repos de l'âme de son père. Un nommé Bertona de Riom possédait alors au nom du comte le four en question.

L'acte de donation fut rédigé au château de Tournoël, en l'an du Seigneur 1195², en présence de A., abbé de Riom, de R. de Velaico, oncle de Guy, etc..... Le château de Tournoël, près Riom, existe encore aujourd'hui.

La date 1190, donnée par Baluze, est évidemment fausse, puisque, en 1192, Robert IV fondait l'abbaye du Bouchet³. Guy, son fils, n'était pas encore comte d'Auvergne en 1190, et ne pouvait à cette date faire prier pour son père. Le passage de Dom Le Couteulx, la charte de Baluze, la copie de Crouzeix, toutes ces pièces que nous donnons ici, ne portent pas la même date, mais elles concernent évidemment une seule et même donation. Nous rejetons la date 1194, donnée par Dom Le Couteulx, comme nous rejetons celle de 1190 donnée par Baluze. Pour nous, la vraie date est 1195, date qui se trouve sur la charte de Paris et dont Crouzeix nous donne une copie ⁴.

¹ Le même Guy II et ses successeurs, pour accomplir les dernières volontés de Robert, firent des donations considérables à l'Ordre de saint Bruno et notamment à la chartreuse du Port-Sainte-Marie. Nous sommes heureux de remarquer que le premier annaliste des Chartreux a constaté lui-même l'importance des legs faits à son Ordre par les comtes d'Auvergne.

² En 1190, d'après la copie que nous a laissée Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II; en 1194, d'après Le Couteulx; en 1195, d'après Crouzeix.

³ L'abbé Fouilloux, *Abbaye du Bouchet*.

⁴ « His circiter temporibus, Robertus hujus nominis quartus, comes Arvernus, moriens liberis suis præcepit ut Ordinem cartusiensem gratia et ope juvarent, eo quod votum quod ipse fecerat unam fundandi cartusiam persolvere non potuerat. Ante præsentem annum (1194), ipsum obiisse recte conjicit Christophorus Justelius, in *Arvernia Principum Historia*. Nam Guidonem ejus filium fratri suo Guillelmo majori natu sine liberis mortuo jam successisse ex Portarum cartusie Tabulario probemus, in quo extant litteræ hoc anno datæ

Guy II, comte d'Auvergne, en 1196, écrivit au prieur et aux religieux de la chartreuse de Portes pour leur demander des prières pour son père. En cette circonstance, il fit encore quelques dons à l'antique monastère de saint Bruno. La charte est datée de Riom¹.

Guillaume, comte de Clermont, fit une donation à la chartreuse du Port, en 1215²; mais il s'agit, sans aucun doute,

quibus Guido Arvernorum comes eidem Domui centum solidos debita-
les largitur pro emendo sale in Furno quod est extra Riomi
castrum. Idem Guido et ejus successores multis juxta patris præcep-
tum gratis nostrum ordinem semper sibi devinxerunt et maxime
Portus Beatæ Mariæ cartusiam. » (Dom Le Couteulx, ad ann. 1194.)

Extrait des archives de la chartreuse de Portes :

« Ego Guido Arvernorum comes notum facio tam præsentibus
quam futuris quod tum Dei timore tum divino pietatis intuitu, Do-
mui de Portis pro anima patris mei dono et concedo centum solidos
debitales quos habebam in furno quod est extra castrum Riomi, quod
videlicet Bertona a me possidet. Et ut fratres prædictæ Domus Porta-
rum prædictos centum solidos in perpetuum pacificè habeant et
possideant ad opus emendi salis, præsentem paginam sigilli nostri
munimine statuo roborari, prohibendo ne quis prædictos fratres in
persolvendis dictis centum solidis in aliquo præsumat molestare.
Factum est in castro Tornelii præsentibus A. abbate Riomensi, R. de
Vellaico avunculo meo, W. Beissa, P. Bolet, B. de Riom, bajulo;
J. Ploteir, A. Gardela, D. d'Orcival, P. Poldrel, J. de Riom. Ann. ab
incar. D. 1190. » (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II.)

« Litteræ Guidonis Arvernorum comitis anno MCXCV ad fratres
cartusiæ Portarum scriptæ quibus dat illis C. solidos in furno Riomi
pro sale emendo (ex ms. cod. Portarum) :

« Ego Guido Arvernorum comes notum facio tam præsentibus
« quam futuris quod tum Dei amore, tum divinæ pietatis intuitu
« Domui de Portis pro anima patris mei dono et concedo centum
« solidos debita-les quos habebam in furno quod est extra Castrum
« ad opus emendi salis. Factum autem fecit hoc donum in castro
« Tornelii præsentibus : A. abbati Riomensi, bajulo, R. de Vellaico
« avunculo meo, W. de Bessa, B. Bolet et aliis. Anno incarnationis
« Dominicæ 1195. » (Manuscrit de Crouzeix, bibl. de Clermont, *Colat.*
sur la Charte conservée au trésor des Ch., à Paris.)

¹ E Cartulario Portarum, fol. 40.

² « Chartes de Robert et de Guillaume, comtes de Clermont, en
faveur de la chartreuse du Port (1215 et 1249) sous un vidimus de
1433. » Inventaire des archives du baron de Joursenvault, tom. II,
p. 93. Les archives collectionnées par ce baron furent vendues après sa
mort. (Cette note nous a été communiquée par M. l'abbé Fouilleux.)

ici, d'une donation faite à la chartreuse de Portes, car, en 1215, le Port-Sainte-Marie n'était pas encore fondé.

Quelques auteurs ont prétendu que Robert, fils de Robert IV, évêque de Clermont, avait fait une donation au Port-Sainte-Marie, en 1197¹. Comme cette chartreuse n'existait pas à cette époque, peut-être s'agit-il encore ici de la chartreuse de Portes ?

Pour accomplir les dernières volontés de son père, il ne serait pas étonnant que l'Évêque de Clermont ait fait, comme son frère Guy II, un legs à la chartreuse de Portes.

Plusieurs chroniqueurs Auvergnats prenant la chartreuse de Portes pour celle du Port, dans les donations faites en 1195 et 1196 par Guy, comte d'Auvergne, ont affirmé que la chartreuse du Port-Sainte-Marie avait été fondée avant 1195.

III.

La chartreuse du Port-Sainte-Marie et les comtes et comtesses d'Auvergne.

De 1219 à 1250 environ, les comtes et comtesses d'Auvergne firent, pour accomplir le vœu de Robert IV, de nombreuses donations à la chartreuse d'Auvergne ; dans notre étude sur le Port-Sainte-Marie, nous ferons connaître tous ces généreux bienfaiteurs.

Quant à Robert VII, comte d'Auvergne et de Boulogne, nous verrons qu'il fonda, en 1323, la chartreuse de Notre-Dame des Prés.

¹ Branche, *Vie des Saints*, p. 741.

IV.

*La chartreuse de Glandier et les comtes et comtesses
d'Auvergne.*

La chartreuse de Glandier, en Limousin, fut fondée le 11 novembre 1219, très peu de temps, quelques mois tout au plus, après la fondation du Port-Sainte-Marie.

Archambaud VI de Comborn qui avait marié Bernard, son fils, avec Marguerite, nièce de Dauphin, comte de Clermont, en 1207, en fut le fondateur et l'insigne bienfaiteur.

Soit qu'elle voulut prendre une large part à la fondation de son beau-père, soit qu'elle voulut accomplir les dernières volontés de Robert IV, Marguerite fit des donations considérables aux Chartreux de Glandier. Elle est placée, et à juste titre, parmi les bienfaiteurs insignes de ce monastère. Elle ne fut pas la seule de sa famille à se montrer généreuse pour Glandier.

« Le seigneur Dauphin, comte de Clermont, son oncle, donna vingt livres pour bâtir une cellule et acheta le fonds des Chalm et de la Rivière pour nourrir un religieux ¹. »

Hélis, vicomtesse de Turenne, donne à la chartreuse de Glandier vingt-cinq sous dans la ville de Riom, laquelle rente est vendue vingt-cinq livres à la maison du Port-Sainte-Marie ².

En 1250, Marguerite d'Auvergne donne à la chartreuse de Glandier une rente de huit livres sur ses revenus des fours de Montferrand ³.

¹ M. J. Brunet, *Notice historique sur Glandier*, pag. 28.

² Apud Pradillon. — Dom Pradillon, Feuillant, vint à Glandier en 1687 et prit des notes dans les cartulaires de cette chartreuse; ces notes se trouvent à la bibliothèque nationale. Nous les citons ici et ailleurs.

³ En 1207, Dauphin, comte d'Auvergne, pour concourir à la dot de Marguerite, sa nièce (de Turenne, je crois bien), donna à son mari, Bernard de Comborn, fils d'Archambaud VI, qui fonda Glandier, 500 sous de rentes à prendre sur les fours banaux de la ville de Mont-

Marguerite de Turenne, veuve du vicomte Bernard de Comborn, donne, du consentement de son fils, Archambaud VII, pour le salut de son âme, à Dieu et aux frères de Glandier, sept livres de rentes affectées à l'entretien du religieux qui remplira le rôle de sacristain, lequel devra prier pour l'âme de la vicomtesse ; elle donna encore vingt et une livres pour l'entretien d'une lampe qui brûlera toujours dans l'église, en l'honneur de Dieu et des Reliques de la chartreuse¹.

Ainsi les premiers moines de Glandier furent nourris, en partie, par le produit des fours de Montferrand, et le sanctuaire de leur église fut éclairé pendant des siècles par les largesses de Marguerite d'Auvergne. Nous parlons ailleurs des legs très importants faits à cette chartreuse du Limousin par Agnès du Bouchet de Vertolaye, clarisse du monastère Sainte-Claire de Clermont, et par Jacques de Comborn, évêque de Clermont.

Montferrand. L'acte fut passé dans cette ville en 1207. Comme il n'était pas facile pour les moines de Glandier de se faire payer cette rente, établie si loin d'eux, Archambaud VII, de Comborn, fils de Marguerite, la plaça sur les revenus du manse (mansi) des Rouleyx (du Rouvet), qui se trouve tout près de Glandier ; de plus, il donna les borderies du Verdier et de la Renaudie. (*Cartul. Gland.*, G. 3, p. 10. — *Histoire de Glandier*, p. 35.) — L'acte d'échange est du v des calendes de février 1235. (Apud Pradillon.)

¹ Dom Cyprien, *Histoire de Glandier*, pag. 34.

§ VII.

Les seigneurs de la Tour du Pin (Dauphiné), descendants de la maison d'Auvergne, bienfaiteurs insignes des Chartreux. — Origines du dauphiné d'Auvergne.

Les seigneurs de la Tour du Pin, bienfaiteurs insignes des Chartreux.

LES seigneurs de la Tour du Pin descendent de la maison de la Tour d'Auvergne¹. Albert II, seigneur de la Tour du Pin, épousa Marie d'Auvergne, fille de Robert IV, comte d'Auvergne. Les nombreuses fondations et donations faites en faveur des Chartreux par les descendants d'Albert II, seigneurs de la Tour du Pin, et de *Marie d'Auvergne*, fille de *Robert IV*, qui avait fait vœu, avant 1194, de fonder une chartreuse dans ses états, entrent donc dans notre cadre.

Avant de faire connaître les chartreuses fondées ou dotées

¹ Baluze : « Gérard, petit-fils de Bernard, comte d'Auvergne, épousa Gausberge, fille de Bérilon, comte de Vienne ; cette union justifie la descente des seigneurs de la Tour du Pin de la maison de la Tour d'Auvergne. »

par cette branche de la maison d'Auvergne, donnons des faits et documents qui établissent les alliances et rapports qui ont existé entre les de la Tour d'Auvergne et ceux du Dauphiné.

Après 1145, Guillaume VII, comte d'Auvergne, épousa Marchéze, *alias*, marquise d'Albon, fille de Guigues IV, dauphin de Viennois, et de Marguerite de Bourgogne; elle lui apporta Voreppe en Vorracieux, en Dauphiné.

En 1145, avant de partir pour la croisade avec le roi Louis le Jeune, Albert jeta les fondements de l'église d'Herment; il mourut probablement en Palestine¹.

Entre les années 1166 et 1199, s'établirent à Montferrand les Chanoines de Saint-Antoine. Ces derniers étaient un ordre du Dauphiné, et l'alliance de Guillaume VII avec la fille de Guigues IV fut évidemment la cause qui les attira à Montferrand².

Nous lisons sur une charte de nos archives départementales : « Homage rendu par Humbert (seigneur de la Tour du Pin), prince de Viennois, pour une maison et une vigne à lui appartenant, situées à Clermont³. »

Il rendit hommage à l'Évêque de Clermont.

Guigues, seigneur de la Tour du Pin, dauphin de Viennois, vend la ville et terre de la Sauvetat (Auvergne) aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en 1324⁴.

« Le 18 mai 1339, Humbert II, dauphin de Viennois, donna à son *chevalier* « trente livres tournois reddituelles à prendre chaque année sur le péage de Riom, appartenant audit dauphin de Vienne, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste; lesquelles trente livres de rente, le chevalier tiendra en fief du Dauphin. Il en fit le jour même hommage

¹ *Histoire d'Herment*, par A. Tardieu, p. 33.

² *Montferrand avant sa Charte de commune*, par Emmanuel Teilhard. (Mémoire de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, tom. XXIV, p. 338.)

³ Archives départ. du Puy-de-Dôme, fonds de l'évêché, liasse 26, cote II.

⁴ La charte portant cette vente est citée par M. l'abbé Guélon, dans son histoire de la Sauvetat, p. 145.

au Dauphin en présence du notaire et prêta serment de fidélité par un baiser de bouche, « Oris assueto [osculos] contraveniente ».

« En janvier 1339, Philippe, roi de France, cousin de Humbert, dauphin de Viennois, confirma cet acte à Orléans¹. »

En 1343, et le 25 septembre, Humbert II, seigneur de la Tour du Pin, dauphin de Viennois, vendit à Guillaume, comte de Beaufort, seigneur du Chambon et de Saint-Exupéri, et frère du pape Clément VI, plusieurs terres, droits et péages, entre autres le péage de Montferrand, et Montferrand lui-même; le contrat de vente désigne les châtels et châtelainies, manoirs, villages, etc., de Pont-du-Château, de Vayra, de Monton, de Saint-Martial, de las Matras..... Le tout était livré entièrement et sans réserve, excepté le péage de Brolhac (du Breuil?) et le château de Saint-Romain vendus avec leurs droits et appartenances à Guillaume Bertrand de noble origine et neveu du cardinal Pierre, évêque d'Autun, ainsi que la Sauvetat, dont la vente de 1324 est rappelée².

Guillaume II Roger, ou de Roger, acheta, en 1345, la ville de Pont-du-Château à Humbert, seigneur de la Tour du Pin, dauphin de Viennois, moyennant 50,000 florins d'or³.

Guillaume VII d'Auvergne, comte d'Auvergne, petit-fils de Robert III et de la marquise d'Albon, part pour la croisade, en 1147. Son oncle, Guillaume VIII, s'empare de l'Auvergne en son absence. Les deux prétendants s'accordèrent; Guillaume VIII rendit une partie de l'Auvergne à son neveu, mais il garda le titre de comte d'Auvergne.

Guillaume VII quitta alors le nom de ses ancêtres paternels, pour léguer à son fils celui de Dauphin, en mémoire de Guigues, dauphin de Viennois, son aïeul maternel; ses terres portèrent depuis le titre de Dauphiné d'Auvergne,

¹ Pièces extraites du trésor des Chartes par Dulaure, t. II, Auvergne, mss., biblioth. de Clermont-Ferrand.

² *Histoire de la Sauvetat*, p. 40.

³ *Histoire d'Herment*, par Ambroise Tardieu, p. 43.

Vodable en fut la capitale. Robert I^{er}, dauphin d'Auvergne, 1169, prit les armes de Guigues, dauphin de Viennois, son bisaïeul : *d'or au dauphin d'azur*, crêté, oreillé et barbé de gueules¹.

Voici les chartreuses qui furent fondées ou dotées par les seigneurs de la Tour du Pin, descendant de la maison d'Auvergne. Comme les chartes concernant ces monastères ont été éditées par Justel et autres, nous ne ferons que les indiquer et donner les dates :

Les seigneurs de la Tour du Pin furent les bienfaiteurs de la chartreuse de Portes, en Bugey, en 1200, 1202, 1227, 1229, 1239, 1265² ;

De la chartreuse de Seillon, en Bresse, 1232, 1342³.

Etienne, prieur de la chartreuse de Portes, prouva, en 1202, que cette maison avait des droits sur les terres de la maison de la Tour⁴. Il s'agit ici de saint Étienne de Châtillon qui mourut en 1206, évêque de Die.

Les seigneurs de la Tour du Pin furent les bienfaiteurs des chartreuses :

De Sélignac, en Bresse, 1232⁵ ; et de Montmerle, en Bresse, 1234⁶.

Ils firent aussi de grands biens aux chartreuses de Salette en Dauphiné, 1280, 1299 ; de Prémol, 1299 ; de Saint-Hugon, en Savoie, 1312 ; à la Grande Chartreuse, 1326, 1336.

Parmi ces généreux bienfaiteurs, on compte notamment les quatre Dauphins de Viennois, qui descendent de la maison

¹ Emmanuel Teilhard, loc. cit.

² *Preuves de l'Histoire de la maison d'Auvergne par Justel*, p. 37, 136, 167, 192, 339.

³ *Ibidem*, pag. 329, 330.

⁴ *Ibidem*, pag. 137.

⁵ Dubouchet, titre de 1232, recherches historiques, tom. III, pag. 131.

⁶ Justel, *ibidem*, pag. 189.

d'Auvergne, et tout particulièrement de Marie d'Auvergne, fille de Robert IV, comte d'Auvergne :

Humbert I^{er}, qui avait épousé Anne, dauphine de Viennois, héritière de son frère Jean, Jean II, Guigues et Humbert II. Ce dernier, dégoûté du monde, prit l'habit religieux au couvent des Jacobins, à Paris, fut ensuite créé patriarche d'Alexandrie par le pape Clément VI, et mourut à Clermont, en Auvergne, le 20 mai 1355¹.

¹ Justel, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, p. 171.
